



**Législature 2021-2024**

**Procès-verbal n° 15**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**

**du jeudi 14 décembre 2023 à 19h30**

**La Rebatte, à Chézaré-Saint-Martin**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

|      |   |    |
|------|---|----|
| 1.   | Appel.....  | 3  |
| 2.   | Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023 .....   | 3  |
| 3.   | Communications de la présidence .....   | 3  |
| 4.   | Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances, en remplacement de M. Raphaël Geiser, démissionnaire.....  | 3  |
| 5.   | Budget 2024 .....   | 4  |
| 5.1. | Amendement du groupe Vert-Vert'libéraux .....   | 14 |
| 5.2. | Amendement du Conseil communal .....  | 15 |
| 5.3. | Adoption du postulat PO23.007 – Mise en œuvre immédiate du PGEE Seyon-Amont....   | 16 |
| 6.   | Plan financier et des tâches (PFT) 2025-2027 .....  | 17 |
| 6.1. | Adoption du postulat PO23.005 – Échelon annuel .....  | 23 |
| 7.   | Demande d'un crédit complémentaire de CHF 70'000 pour la finalisation du plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz .....   | 25 |
| 8.   | Création d'une société anonyme à but non lucratif concernant l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes .....   | 29 |
| 9.   | Réponse à divers postulats, motion et motion populaire en lien avec l'accueil parascolaire .....  | 36 |
| 9.1. | Réponse au postulat PO23.002 – Projet de structure parascolaire aux Geneveys-sur-Coffrane (GsC), quelle place pour les membres de l'Association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane ?..... | 37 |
| 9.2. | Réponse au postulat PO23.003 – Organisation d'États généraux de l'accueil parascolaire .....  | 41 |
| 9.3. | Réponse au postulat PO23.004 – Pour l'intégration des structures d'accueil parascolaire privées dans la politique communale.....  | 42 |
| 9.4. | Réponse à la motion populaire M23.003 – Motion populaire communale Création d'une structure parascolaire communale aux Geneveys-sur-Coffrane.....   | 42 |
| 9.5. | Réponse à la motion M23.004 – Quelle est la demande réelle pour le parascolaire ? ....  | 43 |



|       |  |    |
|-------|--|----|
| 9.6.  | Adoption du postulat PO23.006 – Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire..... | 44 |
| 10.   | Motions et proposition.....  | 46 |
| 10.1. | Motion M23.005 – Des cours d'école répondant aux défis actuels.....  | 46 |
| 10.2. | Motion M23.006 – Créons des assemblées citoyennes à Val-de-Ruz.....  | 46 |
| 11.   | Résolutions, interpellations et questions.....   | 52 |
| 11.1. | Réponse à l'interpellation I23.006 – La ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds sort du tunnel .....                                       | 52 |
| 11.2. | Réponse à l'interpellation I23.007 – Qui pilote le projet de la Vue-des-Alpes ? .....  | 55 |
| 11.3. | Interpellation I23.008 – Les accès pour les personnes en situation de handicap.....  | 59 |
| 11.4. | Question Q23.007 – Publicité bienvenue. Aussi pour la commune ? .....  | 60 |
| 11.5. | Question Q23.008 – Déneigement : une coordination avec le canton est-elle possible ?   | 61 |
| 11.6. | Question Q23.009 – Échelle du SDI VdR .....  | 62 |
| 11.7. | Question Q23.010 – Y a-t-il un réel encouragement à prendre les transports publics ?..   | 62 |
| 11.8. | Question Q23.011 – Boudevilliers, là où le temps s'est arrêté.....   | 64 |
| 12.   | Communications du Conseil communal.....  | 65 |



**M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC)** (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au nombreux public.

## **1. Appel**

---

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 40

Membres excusés : 4

Membres suppléés : 3

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

La motion M23.005 « Des cours d'école répondant aux défis actuels » a été retirée par Mme Clarence Chollet.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2023**

---

Moyennant corrections, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

## **3. Communications de la présidence**

---

**Le président** annonce la réception des courriers suivants :

- 09.10.2023 – de M. Krähenbühl Francis, *Démission de Raphaël Geiser du Conseil général* ;
- 08.12.2023 – de l'Association de soutien au parascolaire aux Geneveys-sur-Coffrane, *Démenti à la suite de la lecture du rapport de la réponse au Conseil général relatif à divers postulats et motions.*

## **4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances, en remplacement de M. Raphaël Geiser, démissionnaire**

---

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** indique que le groupe PLR-Le Centre propose M. André Soguel (PLR).

Aucune autre proposition n'étant émise, M. André Soguel (PLR) est nommé tacitement par acclamation.



## **5. Budget 2024**

---

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances.

*« La Commission de gestion et des finances (CGF) a examiné le budget 2024 présenté par le Conseil communal lors de ses séances des 6 et 22 novembre. Avec un bénéfice prévisionnel de CHF 1'811, la Commune affiche un équilibre réjouissant pour l'année prochaine. Ces projections ne sont pas le seul fruit de la bonne gestion communale, un tel résultat est avant tout issu de facteurs extérieurs, notamment la décision cantonale de modifier la redistribution de la péréquation fédérale ou la hausse prévue des revenus fiscaux de personnes morales et physiques, tout de même limitée suite à une décision, cantonale encore, de baisser la charge fiscale l'année prochaine.*

*Le résultat timidement positif aurait pu l'être davantage, la Commune ayant pris la décision de constituer une provision de CHF 495'000 pour l'extension future du Collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane. Cette réserve est possible, car la réalisation prochaine de ce projet est hautement probable. Dans les détails, la CGF a posé plusieurs questions au Conseil communal qui a fourni des réponses complètes aux commissaires.*

*Tout d'abord, il a été relevé que les charges augmentent de plus de 7% par rapport aux comptes 2022, dès lors, la Commission s'est inquiétée de savoir si le Conseil communal avait déjà réfléchi à des économies possibles, notamment en lien avec le projet de réorganisation de l'administration. La situation financière future de la Commune figure dans le PFT qui sera traité directement après ce budget. Au sujet du projet de réorganisation de l'administration, OCHO25 de son petit nom, il a pris un peu de retard, mais sera lancé cette fin d'année.*

*Concernant la piscine d'Engollon, des investissements pour le remplacement du toboggan et le système de traitement de l'eau sont prévus au budget 2024, mais les travaux de rénovation s'étaleront sur plusieurs années et figurent au PFT.*

*Concernant l'hôtel de La Vue-des-Alpes, 4 millions sont prévus en 2024 et une somme supplémentaire de 1.6 million est encore prévue en 2025.*

*La CGF s'est questionnée sur la possibilité de rediscuter les conditions de livraison du bois au CAD vu les pertes enregistrées dans le domaine de la sylviculture. Cela n'est pas possible, car les contrats courent encore sur 5 ans. Afin de lisser les prix, le contrat était fixé sur 25 ans. Le prix de vente aux clients devra peut-être être revu à futur, car les frais généraux augmentent, notamment l'électricité.*

*La Commission a constaté une perte dans le domaine de l'approvisionnement en eau alors que le compte des eaux usées est bénéficiaire. Dans ce dernier domaine, les bénéfices seront utilisés pour les futurs projets. Pour ce qui est de l'approvisionnement en eau, une réflexion sur la stratégie devra être menée à terme.*



*Des discussions ont également eu lieu concernant les déchets ménagers et le ramassage des déchets verts qui affiche des coûts importants. Une large réflexion sur tout ce domaine est en cours, notamment sur les prestataires de ramassage et la déchèterie unique.*

*La CGF a également noté avec satisfaction la restauration des montants dévolus aux activités extrascolaires des cycles 1 et 2 qui prévalaient avant 2023, à savoir CHF 75 par élève.*

*Une question concernant un potentiel projet d'assainissement du collège de Chézard-Saint-Martin a également été soulevée. Le confort en classe est assuré et aucun assainissement n'est prévu à court terme, bien que les fenêtres et la porte d'entrée soient anciennes et mal isolées.*

*Le Conseil communal a encore informé la CGF que le budget de la traversée Cernier-Fontainemelon sera tenu malgré la hausse des prix due à l'inflation.*

*Pour finir, la CGF a questionné le Conseil communal pour savoir si des désinvestissements étaient prévus. Rien ne figure dans le budget, car une analyse doit être menée sur les dernières actions à réaliser dans ce domaine.*

*Pour conclure, j'aimerais adresser, au nom de la CGF, nos remerciements au Conseil communal, au service des finances et à l'ensemble des collaborateurs communaux pour leur excellent travail.*

*À l'unanimité, la CGF recommande au Conseil général d'accepter le budget 2024 ainsi que l'arrêté sur le préfinancement du Collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane. »*

**M. David Tramaux (PLR)** donne la position du groupe PLR-Le Centre.

*« Tout d'abord le groupe PLR-Le Centre remercie les auteurs du rapport qui est très bien détaillé et de très bonne facture.*

*Le budget qui vous est présenté ce soir présente des charges de CHF 95'907'740 pour des revenus de CHF 95'909'551, soit un équilibre tout relatif. Ce résultat est bon ! Oui il est bon car à l'intérieur de ce budget différents éléments y sont inclus.*

*Tout d'abord la recommandation du canton pour calculer l'augmentation des revenus était de 6%, la Commune en a retenu 5%. Nous profitons de la bonne conjoncture fiscale avec une certaine retenue. Un préfinancement d'investissement à hauteur de CHF 495'000 relatif à la rénovation du Collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane a été intégré dans les charges.*

*Les bonnes prévisions permettent également de comptabiliser un amortissement supplémentaire de CHF 1.44 million par rapport au budget 2023 et CHF 1 million de plus que les comptes 2022. Ces amortissements supplémentaires permettront de diminuer le coût net des investissements le moment venu.*

*Les revenus relatifs aux péréquations, notamment pour les charges géo-topographiques, nous engendrent des revenus supplémentaires de CHF 1'091'000. Ces derniers éléments retraités aux quelques CHF 1'811 d'excédents de revenus, nous démontrent que l'excédent réel avoisine les CHF 900'000. Oui le résultat de ce budget est très bon !*



*Quelques commentaires relatifs au budget, les charges de personnel comprennent un échelon supplémentaire et l'adaptation due au renchérissement, celles-ci représentent CHF 39.87 millions soit 44% du total des charges. Les charges de biens et services CHF 21.38 millions représentent 23%, rien que ces deux positions représentent les deux tiers des charges du budget.*

*Du côté des revenus, CHF 44.22 millions proviennent des revenus fiscaux soit 49.8% des revenus d'exploitation et les revenus de transferts représentent 24.9% des revenus d'exploitation soit un peu plus de CHF 22 millions.*

*Dans le chapitre des indicateurs, notre facteur d'endettement est 105.9%, la moyenne des communes du canton est aux alentours de 136%, nous avons un bon niveau des autres indicateurs, la Commune de Val-de-Ruz est majoritairement meilleure que la moyenne des communes du canton, ce qui très encourageant.*

*Deux amendements seront soumis, le premier réduisant les produits, le 2<sup>e</sup> augmentant les charges. Ceux-ci seront sans grande importance puisqu'ils pourront être compensés, dans le budget du moins, par adaptation de petites réserves dans la calculation des revenus et par diminution de l'attribution au préfinancement du Collège du Lynx.*

*En conclusion, les prévisions pour 2024 sont bonnes et encourageantes. L'avenir nous dira le reste.*

*Vous l'aurez compris, le groupe PLR-Le Centre acceptera à l'unanimité l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2024; acceptera à l'unanimité l'arrêté relatif à la création de la réserve de préfinancement Collège du Lynx et acceptera l'arrêté relatif au pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets. »*

**M. Romain Douard (Les Verts)** communique la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« Le budget qui nous est présenté ce soir peut nous réjouir, il présente un résultat équilibré et donc bien meilleur que celui de l'an passé qui présentait un déficit de CHF 1.5 million. Cela est réjouissant au premier abord, mais c'est surtout dû à deux facteurs : CHF 2.7 millions supplémentaires de revenus de transferts dont le jackpot de la compensation des charges géo-topographiques, et CHF 1.8 million de revenus fiscaux supplémentaires. Les autres taxes, revenus divers et prélèvements aux réserves permettent à nos revenus d'augmenter de 7% ou CHF 6.23 millions, ce qui est loin d'être négligeable.*

*Cette augmentation des revenus nous permet de relâcher la bride des économies et de financer l'amélioration de certaines prestations, à commencer par l'accueil parascolaire. Cette bonne conjoncture doit aussi bénéficier à celles et ceux qui se sont serré la ceinture ces dernières années, et l'octroi d'un échelon et de la compensation du renchérissement aux employés de la Commune est salué par notre groupe.*

*L'augmentation de 18% consentie pour les prestations de service et honoraires montre aussi que ce budget est un budget de rattrapage, et que des travaux auxquels la Commune a dû renoncer ces dernières années pourront enfin être réalisés, ce qui est positif pour nos infrastructures.*



*Mais si ce budget peut nous réjouir, nous devons rester vigilants, les charges que nous créons aujourd'hui peuvent avoir un impact sur plusieurs années, ne l'oublions pas.*

*Pour notre groupe, l'examen de détail du budget a soulevé un certain nombre de questions auxquelles nous n'avons pas trouvé de réponse dans le rapport, ni dans les annexes ou peut-être que certaines références manquaient ou que nous avons un peu manqué de perspicacité.*

*J'ai donc préparé une liste à la « Prévert », et vous remercie déjà d'en supporter la lecture :*

*Question relative à l'annexe 3 – classification par nature à 5 positions – page 5*

**1. Pourquoi les dépenses du groupe 31580 augmentent-elles de 25% ?**

*Je précise aux membres du Conseil général que ces questions ont été transmises ce matin au Conseil communal, j'espère que ça lui a permis de se préparer.*

*Questions relatives à l'annexe 2 – classification fonctionnelle à 5 positions*

*Chapitre 1110 – Police*

**2. Pourquoi le salaire du personnel (rubrique 30100) augmente-t-il de CHF 40'000 (27%) ?**

*Chapitre 1506 – Service du feu, organisation régionale*

**3. Pourquoi les coûts globaux augmentent-ils de 12%, après une hausse équivalente entre 2022 et 2023 ?**

**4. Pourquoi y a-t-il un budget de CHF 68'000 sous Contrat de prestation police (rubrique 31301), alors que le dossier relatif à ce poste n'a pas encore été traité par notre Conseil ?**

*Ce point fait d'ailleurs l'objet d'une proposition d'amendement de la part de notre groupe.*

*Chapitre, 3290 – Culture, non mentionné ailleurs*

**5. Le Conseil Communal peut-il nous dire à quelles organisations seront attribuées les subventions supplémentaires prévues sous la rubrique 36360 Subventions aux organisations privées ?**

*Chapitre 4220 – Services de sauvetage*

**6. En quoi consiste la nouvelle dépense de CHF 93'000 sous la rubrique 36140 Dédommagements aux entreprises publiques et pourquoi est-elle nécessaire ?**

*Cette même question se pose pour les chapitres :*

- 6190 – Routes, non mentionné ailleurs*
- 7610 – Protection de l'air et du climat*
- 7690 – Lutte contre la pollution de l'environnement.*



*Chapitre 6220 – Trafic régional et d'agglomération*

- 7. Le Conseil Communal peut-il nous dire pour quelle raison notre participation au pot commun des transports (rubrique 36110 Dédommagements aux cantons) augmente alors que les prestations restent d'un niveau médiocre ?**

*Chapitre 8200 – Sylviculture*

- 8. Il est fait mention de l'achat d'un tracteur supplémentaire sous la rubrique 31010 Matériel d'exploitation, fournitures. Quelle en est la nécessité et une telle dépense n'est-elle pas à considérer dans les investissements ?**

*En vous remerciant de votre patience pour cette première partie, il me reste à passer aux investissements dont certains ne sont que peu ou prou documentés. Nous souhaitons donc obtenir du Conseil Communal des informations plus précises sur les investissements prévus en 2024 pour les rubriques suivantes :*

- 2000019001 Renouvellement du parc véhicules*
- 2000029001 Entretien réseau d'eau potable - CC 2021-2024*
- 2000030001 Entretien réseau eaux usées - CC 2021-2024*
- 2000020001 Entretien routes - crédit-cadre 2021-2025*

*Enfin, au sujet des investissements, notre groupe souhaite connaître l'état de la mise en œuvre du PGEE Amont-Seyon et déposera un postulat dans ce sens.*

*Les autres objets liés à ce budget, soit la création de la réserve de Préfinancement du Collège du Lynx et l'arrêté relatif au mode de financement des coûts d'élimination des déchets n'ont pas soulevé de questions particulières.*

*Notre groupe devrait soutenir ce budget, mais notre décision finale dépendra des réponses qui nous seront données. »*

**M. Ahmed Muratovic (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste a analysé avec attention le budget 2024 et remercie le Conseil communal, ainsi que l'administration pour l'élaboration de celui-ci.*

*Nous sommes ravis de constater que ce budget est à l'équilibre en incluant un préfinancement de l'extension du Collège du Lynx aux Geneveys-sur-Coffrane.*

*Notre groupe salue également l'octroi d'un échelon aux employé.e.s de notre Commune même si celui-ci devrait l'être chaque année comme dans la plupart des institutions ou collectivités publiques.*

*Nous tenons cependant à rappeler qu'il y a certes eu une hausse des revenus, mais que nous devons notre équilibre aussi à l'effet particulièrement positif du système de péréquation, sur lequel nous ne pourrions pas toujours nous appuyer.*





*Nous tenons également à marquer notre inquiétude à la suite de la décision de baisse d'impôt au Grand Conseil, qui aura des répercussions sur notre collectivité publique également.*

*C'est à l'unanimité que notre groupe acceptera le budget 2024 et les arrêtés qui y sont associés.*

*Quant aux amendements et aux postulats, nous nous positionnerons en fonction des arguments donnés lors des débats et notamment des arguments du Conseil communal. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** donne lecture de la position du groupe UDC.

*« Le budget total communal 2024, de l'ordre de presque CHF 100 millions, s'en trouve relativement bien équilibré grâce à des causes relativement heureuses et parfois un peu fortuites (péréquation favorable, redistribution des charges géo-topographiques, revenus fiscaux en hausse et charges en hausse moindre).*

*Cependant, l'UDC, parti de la rigueur budgétaire même en période favorable, s'interroge en particulier sur quelques points :*

- L'adaptation due au renchérissement à hauteur de 2.2%, y compris pour les membres du Conseil communal, est-elle vraiment judicieuse et pertinente, vu le niveau de salaire annuel, en période de forte morosité économique ? Pour le groupe UDC, la réponse est négative.*
- Nous relevons également les dépenses effectuées pour « Ma journée à l'école », alors que jusqu'ici, nous n'avons encore rien vu à ce sujet...*
- En outre, il ne s'agit plus cette année d'une problématique de chaises de bureau ou d'une cave à vin, mais d'un montant autrement plus substantiel prévu pour des « vélos standards et électriques ». Le Conseil communal a-t-il fait ici le choix de modèles de vélo « de luxe » ?*

*En définitive et pour conclure, le groupe UDC acceptera ce budget 2024, mais sans grande conviction. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Au nom du Conseil communal et du personnel administratif de la Commune qui a travaillé effectivement assidûment à la préparation du budget, je vous remercie de vos messages de reconnaissance.*

*Comme vous le savez, le Conseil communal ancre depuis le début de cette législature, sa gestion budgétaire sur une vision qui est partagée, une vision qui s'ancre sur la colonne vertébrale qu'est le plan de législature. Depuis le début de cette législature, le Conseil communal a appris à faire avec « le disponible », tant financièrement qu'humainement.*

*Pour 2024, la situation budgétaire lui sourit, lui permet d'entrer dans une politique de « rattrapage » des investissements, vous l'aurez compris, dans une politique de thésaurisation aussi, en souscrivant à long terme à la réduction de la masse d'amortissement du patrimoine administratif, bref, dans une perspective favorable aux générations à venir.*



*Toutefois, la durabilité de cette situation étant plus qu'incertaine, soit en raison du financement peu clair de plusieurs politiques cantonales, soit en raison de la « découverte » par le Château « de charges transmissibles aux communes », soit en raison d'une situation conjoncturelle qui se dégraderait, soit à cause de l'Autorité législative qui voudrait serrer ou desserrer les cordons de la bourse en fonction de ses aspirations plutôt qu'en fonction du plan de législature, il s'agit de continuer d'appliquer avec rigueur une politique budgétaire prudente, même si parfois l'excès de prudence irrite, nous en reparlerons certainement à l'occasion de la discussion sur le rapport du PFT.*

*Merci à l'auteur des questions de les avoir transférées ce matin parce qu'il est vrai que quand on veut rentrer dans les réponses qui sont précises alors il faut mettre la lampe frontale et se mettre à la tâche.*

*Je les reprends pour que ce soit assez clair pour vous.*

*En référence à l'annexe 3 : **pourquoi les dépenses du groupe de comptes 31580 augmentent-elles de 25% ?***

*À la page 13 du rapport au Conseil général, rubrique 315, je cite : « la maintenance de logiciels (315 8000), principalement leurs mises à jour, augmente ce compte de CHF 105'000 en 2024 par rapport aux comptes 2022 ». Cette variation représente 22.7% et non les 25% cités dans la question.*

*En référence à l'annexe 2 Fonctionnelle 1110 – Police, groupe de comptes 30100 : **pourquoi le salaire du personnel augmente-t-il de CHF 40'000 (27%) ?***

*L'imputation du salaire de l'agent administratif de police (on a un agent administratif depuis fin 2021 sauf erreur) sur le budget 2023, était multiple :*

- sur la section de frais Sécurité-Police : CHF 67'927*
- sur la section de frais Sécurité-Service de feu général : CHF 28'303*
- sur la section de frais Sécurité du feu régional CHF 16'981*

*Totalisant un montant de CHF 113'212, dont CHF 45'203 sur les sections de frais Sécurité du feu.*

*Pour le budget 2024, vu la réorganisation du service en fonction de la baisse du taux d'emploi de l'administratrice, le salaire de l'agent administratif de police ne devient imputé que sur la section de frais Sécurité-Police. Cette variation représente 21.7% et non 27%.*

*En référence à l'annexe 2 Fonctionnelle 1506 - Service du feu Organisation régionale : **pourquoi les coûts globaux augmentent-ils de 12%, après une hausse équivalente entre 2022 et 2023 ?***

*En préambule il convient de préciser que la hausse entre les comptes 2022 et le budget 2023 est de 9.5% (2022) et non de 12%, que la variation entre le budget 2023 et celui de 2024 est de 11.1% donc toujours pas 12% comme l'indique la question.*



*Permettez-nous de répondre à la question en prenant le point de comparaison basé sur le budget 2023 et qui explique finalement 80% de la variation de CHF 82'226, soit des précisions apportées pour le montant de CHF 65'781 :*

- *Compte 30920 (les soldes), la variation de charges de CHF 39'000 qui est en fait une adaptation de coupe budgétaire faite pour l'année précédente de CHF 32'000. En effet, nous pensions que les dédommagements aux employeurs n'atteindraient pas un montant aussi important, le résultat au compte 2022 démontre que c'est le cas, raison pour laquelle au budget 2024 nous avons admis un montant supplémentaire à affecter à ces dédommagements aux employeurs.*
- *Compte 31110 (Achat de machines), la variation de la charge est de CHF 14'400, la législation oblige le remplacement de certains appareils de manière périodique (on peut parfois avoir la dépense pendant une année et puis après, on ne l'a plus pendant trois ans et ensuite il en revient une à la quatrième année), pour 2024 le programme d'achat en la matière est simplement plus élevé.*
- *Compte 31301 (Contrat de prestation), c'est une nouvelle charge qui est ponctuelle de CHF 68'000, il s'agit de la somme retenue pour l'engagement d'un organe externe de conduite du SDI selon les obligations fixées par l'ECAP en raison du départ du commandant ce mois de décembre. Nous reviendrons sur ce montant tout à l'heure.*
- *Compte 31580 (Entretien des immobilisations incorporelles), c'est une nouvelle charge durable de CHF 10'800 qui concerne un nouveau mode d'imputation des services fournis par l'informatique.*
- *Compte 31600 (Loyers), baisse de la charge de CHF 56'000, il s'agit en fait d'un contrôle des surfaces louées qui nous a fait constater que le budget 2023 était surévalué, l'analyse du résultat aux comptes 2022 nous avait mis cette situation en exergue.*

*Donc, on se souvient que l'objectif était de donner une explication sur le 80% de la variation, soit CHF 65'781, si l'on additionne les écarts de ces quatre comptes (CHF 39'000+14'400+68'000+10'800) et qu'on le soustrait à CHF 56'000, le total présentant un montant de CHF 75'900 vous devriez considérer que notre réponse est satisfaisante.*

*En référence à l'annexe 2 - Fonctionnelle 1506 - Service du feu Organisation régionale, compte 31301 (Contrat de prestation police) : **il figure un montant de CHF 68'000 alors que le dossier relatif à ce poste n'a pas encore été traité par le Conseil général ?***

*Permettez-moi de vous donner la réponse tout à l'heure parce qu'on va apporter ces informations quand on parlera de l'amendement.*

*En référence à l'annexe 2 – Fonctionnelle 3290 – Culture, non mentionné ailleurs, compte 36360 Subventions aux organisations privées : **le Conseil communal peut-il nous dire à quelles organisations seront attribuées les subventions supplémentaires prévues sous la rubrique?***



*Effectivement, sur la liste de commentaire de la page 23, il y a six explications : CHF 18'000 subventions annuelles aux sociétés locales, CHF 18'000 à la Fête de la terre, CHF 29'000 aux Jardins musicaux, CHF 10'000 à Poésie en arrosoir, CHF 5'000 des projets sociétaux de sociétés locales et CHF 15'000 d'autres projets soutenus par la Commune. Il manque l'explication pour un montant de CHF 50'000 alloué au site Evologia. Il s'agit effectivement d'un oubli. La convention entre la Commune et le Canton concernant la grange aux Concerts arrive à son terme. Elle doit être renouvelée en 2024 et le Conseil communal doit monter un rapport au Conseil général proposant une augmentation de la part communale pour les dix prochaines années, ce que vous verrez arriver sur votre table probablement avant la fin de la législature.*

*En référence à l'annexe 2 - Fonctionnel 4220 - Services de sauvetage, compte 36140 Dédommagements aux entreprises publiques : **en quoi consiste la nouvelle dépense de CHF 93'000.- sous cette rubrique et pourquoi est-elle nécessaire ?***

*L'explication sur le « quoi » figure à la gauche de la page 27, il s'agit d'une prestation ECAP, Mission de secours grimpe et missions communautaires sanitaires, qui passe en 2024 de 40 centimes à CHF 5.35 par habitant.*

*Le commentaire n'est pas bien fait, car il manque les 40 centimes et on n'arrive pas à un calcul impeccable, mais comme ça vous aurez l'information. Quant au pourquoi faut-il payer ce montant, l'explication se trouve dans d'analyse des cas que réalise régulièrement la COSTRADIS, en l'occurrence il s'agit par exemple de la forte augmentation de sauvetage de personnes qui ne peuvent être évacuées par les escaliers ou l'ascenseur de leur immeuble en raison de leur obésité ou de leurs problèmes de mobilité grave nécessitant l'intervention d'un camion échelle ou d'un camion nacelle ainsi que de plusieurs pompiers pour extraire la personne de son appartement.*

*De plus, les pratiques de facturation de ce type d'intervention étaient différentes d'une région à l'autre, la COSTRADIS a décidé d'harmoniser les pratiques. Les années précédentes ce type de charge était comptabilisé dans le compte 36110.*

*En référence à l'annexe 2 - Fonctionnelle 6190 - Routes, non mentionné ailleurs, Fonctionnelle 7610 Protection de l'air et du climat, Fonctionnelle 7690 Lutte contre la pollution de l'environnement, toutes les catégories des missions de secours facturées par l'ECAP varient d'année en année en fonction de l'évolution des cas. Ce qui a un peu perturbé les lecteurs du budget, c'est qu'on a dû changer de numéro de compte, donc je comprends que vous ayez eu de la difficulté à vous expliquer ces modifications budgétaires.*

*En référence à l'annexe 2 - Fonctionnelle 6220 - Trafic régional et d'agglomération, compte 36110 Dédommagements aux cantons : **le Conseil Communal peut-il nous dire pour quelle raison notre participation au pot commun augmente alors que les prestations restent d'un niveau médiocre ?***

*La réponse se trouve dans la question. Par définition un pot commun s'établit de manière univoque, est organisé selon une clé de répartition non discutable, une clé qui fonctionne selon un nombre de points relatif au type de transport et au nombre d'arrêts.*



*Et pour celles et ceux qui auront lu le PFT du Conseil d'État, CHF 1 million supplémentaire par an pour les 3 prochaines années est d'ores et déjà à l'agenda.*

*En référence à l'annexe 2 - Fonctionnelle 8200 - Sylviculture, compte 31010 Matériel d'exploitation, fournitures : **Quelle est la nécessité et une telle dépense n'est-elle pas à considérer dans les investissements ?** Il est fait mention de l'achat d'un tracteur supplémentaire. Rassurez-vous, ce n'est pas le cas, c'est une erreur de libellé. Il ne s'agit pas de l'achat d'un tracteur supplémentaire mais bien du gasoil qu'il était prévu d'acheter si le Conseil général donne son feu vert pour l'acquisition du tracteur et quand-même donner une explication, car il y a une très grosse variation de CHF 122'500, donc ce n'est pas l'achat du tracteur, ce sont simplement les bois de déchetage qu'il faut acheter à des tiers parce que la Commune de Val-de-Ruz ne parviendra pas en 2024 à produire ce qu'il lui faut.*

*On en vient aux réponses relatives aux questions sur les investissements : **nous souhaitons donc obtenir du Conseil Communal des informations plus précises sur les investissements prévus en 2024 pour les comptes suivants :***

– **2000019001 Renouvellement du parc véhicules**

*Bien que votre Autorité dispose d'un rapport sur l'ensemble des crédits-cadres (rapport stratégique qui donne des orientations sur ce qu'on veut dépenser), nous précisons volontiers la situation actuelle au niveau opérationnelle. Le solde disponible du crédit-cadre fin 2023 sera de CHF 307'000. La dépense 2024 excèdera probablement le montant de CHF 100'000 actuellement au budget. Mais en gros le programme des investissements est le suivant : une mini-pelle mécanique, une remorque pour transport de la génératrice et du nettoyeur fontaines (fin usage chlore), un petit véhicule transporteur 4x4 pour remplacer celui en fin de vie, un tracteur-tondeuse. Le crédit-cadre ne sera au final pas totalement consommé.*

– **2000029001 Entretien du réseau d'eau potable – Crédit cadre 2021-2024**

*Comme votre Autorité souhaite des informations plus précises quant aux dépenses concernant l'eau de consommation, voici donc les lignes budgétaires prévues dans le programme 2024 de Viteos, parce qu'évidemment on n'a pas ce détail dans notre budget d'investissement, je vous les passe en revue, il n'y en a pas beaucoup :*

|   |             |
|---|-------------|
| ▪ Cernier - Guillemette de Vergy, nouvelle conduite                                       | CHF 143'000 |
| ▪ Bouclage Savagnier- Réservoir Savagnier (Sav.1)   | 1'087'000   |
| ▪ Réfection de conduite aux Hauts-Geneveys - Beau-Site                                    | 86'000      |
| ▪ Extension déplacement ou remplacement de réseau 1                                       | 31'666      |
| ▪ Extension déplacement ou remplacement de réseau 2                                       | 31'666      |
| ▪ Extension déplacement ou remplacement de réseau 3                                       | 31'666      |
| ▪ Réparation de fuites importantes  | 25'000      |
| ▪ Entretien divers production eau (pompes, bâtiments appareils)                           | 30'000      |
| ▪ Contrôle qualité eau et entretien des automates   | 30'000      |
| ▪ Travaux à définir selon projet à venir à la suite de la mise en œuvre des mesures (PGA) | 160'000     |



|   |                      |
|---|----------------------|
| ▪ Investissements nécessaires au maintien de la valeur de production de l'eau | 60'000               |
| ▪ PGA - étude hydrologique et asset management                                | 12'000               |
| ▪ <b>Totaux</b>   | <b>CHF 1'727'998</b> |

Arrondi dans les comptes communaux à CHF 1'728'000.

|   |             |
|---|-------------|
| – <b>2000030001 Entretien réseau EU – Crédit cadre 2021-2024</b>      |             |
| ▪ Rénovation de 2 bassins biologiques à la STEP des Quarres           | CHF 310'000 |
| ▪ Divers autres travaux d'urgence à Vilars et éventuellement Villiers | 40'000      |
| – <b>2000020001 Entretien routes – Crédit cadre 2021-2025</b>         |             |

Travaux planifiés :

- Savagnier – Chaumont (2<sup>e</sup> étape)
- Le Côté
- Le Sauvage
- Route des Meillerets

Travaux nécessitant une étude :

- Route des Gollières
- Les Joûmes (Les Vieux-Prés-Pertuis)

Crédit-cadre 2021-2025 au total : CHF 5'155'000 (5 ans)

Investissements net 2024 : CHF 1'490'000 environ

Solde du crédit-cadre à fin 2024 : CHF 1'200'000 environ.»

**M. Romain Douard (Les Verts)** apporte la remarque suivante.

« Je remercie le Conseil communal pour ses explications détaillées. Juste une petite remarque. Un point nous a posé pas mal de questions, c'est le « MS » abrégé pour Mission de secours qu'on ne trouvait nulle part. Si à l'avenir il est possible d'éviter les abréviations, ce serait bien. Merci. »

### **5.1. Amendement du groupe Vert-Vert'libéraux**

---

« Dans l'annexe 2, chapitre 1506 du service du feu, organisation régionale :

Rubrique 31301 contrat de prestation police : le montant est réduit à CHF 0 (au lieu de CHF 68'000).

Pour le groupe VVL, Romain Douard. »

**M. Romain Douard (Les Verts)** complète par les propos suivants.



« Comme déjà mentionné dans le rapport, cette dépense fait partie de l'adhésion au SSCL ( ? ), peut-être que ce n'est pas ça, on ne sait pas vraiment d'où ça vient, mais ça fait un petit peu peur parce que selon les bruits qui circulent, on ne sait pas très bien où on se dirige. »

**M. Yvan Ryser (CC)** répond au nom du Conseil communal.

« Ça me permet de répondre à la question à laquelle je n'ai pas encore répondu. La question était la suivante : **il figure un montant de CHF 68'000 alors que le dossier relatif à ce poste n'a pas encore été traité au Conseil général.** »

Terminologie à clarifier : il est entendu que l'on parle d'un poste budgétaire.

« Je réponds à la question en même temps que je vous dis que le Conseil communal combat l'amendement parce que ce montant est destiné à rémunérer un mandat de prestations à la Ville de Neuchâtel pour assurer la transition entre le départ du commandant du service du feu ce mois de décembre et l'engagement d'un nouveau commandant, ou pas, selon la direction que le Conseil général donnerait au projet d'adhésion au SSCL, c'est bien de cela qu'on parle. Donc, si vous décidez d'amender cette ligne budgétaire, l'ECAP ne sera plus en mesure de valider le dispositif de sécurité incendie de la Commune de Val-de-Ruz. Pour mémoire, la Commune doit garantir le dispositif en l'absence d'un commandant, le contrat de prestation permet de le faire. »

**M. Romain Douard (Les Verts)** se positionne de la manière suivante.

« Si j'ai bien compris, il s'agit d'un budget pour une phase de transition. Dans ce cas on peut retirer cet amendement. »

## 5.2. Amendement du Conseil communal

| Budget 2024 - Amendements cantonaux - Impacts sur le budget 2024 de la Commune de Val-de-Ruz |        |  |                    |                             |              |
|--|--------|--|--------------------|-----------------------------|--------------|
| Compte   | UAF    | Libellés   | B2024 VdR          | B2024 Impact amendements GC | B2024 Écarts |
| 3611002  | 245120 | Subsides LAMal                                     | 2'876'108          | 3'270'899                   | 394'791      |
| 4000000  | 119100 | Impôts sur le revenu, personnes physiques          | -31'897'900        | -32'222'900                 | -325'000     |
| 3893000  | 112170 | Attributions aux préfinancements du capital propre | 565'000            | 495'000                     | -70'000      |
|  |        | <b>Totaux revenu budgétaire supplémentaire)</b>    | <b>-28'456'792</b> | <b>-28'457'001</b>          | <b>-209</b>  |

**M. Yvan Ryser (CC)** précise la raison d'être de cet amendement.

« On a reçu tout récemment une information de la part du Service des communes qui indique que la première évaluation sur les subsides LAMal devait être rehaussée ce qui est le cas pour la Commune de Val-de-Ruz dont le montant est de CHF 394'791. On a aussi pris note qu'en raison de la baisse de 1% sur le revenu des personnes physiques décidées par l'État avec pour conséquence une réduction des rentrées fiscales pour la Commune de Val-de-Ruz de l'ordre de CHF 325'000 et enfin puisqu'on a cette écriture de correction à apporter, on doit aussi modifier l'attribution au préfinancement du capital propre d'environ CHF 70'000, voilà l'amendement que l'on fait à notre propre budget. »



**Vote de l'arrêté relatif à l'approbation du budget 2024 avec amendement** : accepté à l'unanimité.

**Vote de l'arrêté relatif à la création de la réserve de « Préfinancement Collège du Lynx Les Geneveys-sur-Coffrane » et son alimentation à hauteur de CHF 495'000** : accepté à l'unanimité.

**Vote de l'arrêté relatif au pourcentage de participation de l'impôt au financement des coûts d'élimination des déchets urbains provenant des ménages, pour l'année 2024** : accepté à l'unanimité.

### **5.3. Adoption du postulat PO23.007 – Mise en œuvre immédiate du PGEE Seyon-Amont**

---

« Un état des lieux des mesures prévues dans le PGEE Seyon-Amont est établi et présenté au Conseil général. Les mesures du paquet 1 du plan d'action défini dans le PGEE Seyon-Amont qui n'ont pas été réalisées à ce jour sont mises en œuvre dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024 ; pour les mesures qui ne pourraient l'être pour des raisons pratiques, une planification est établie et présentée au Conseil général. Une planification des mesures du paquet 2 est présentée au Conseil général.

Le 5 novembre 2018, il y a donc 5 ans de cela, nous validons le PGEE Seyon-Amont. Ce dernier contient notamment un plan d'action qui préconise la réalisation de nombreuses mesures pour améliorer le réseau d'assainissement. Un premier paquet constitué de 16 mesures urgentes et relativement peu coûteuses aurait dû être mis en œuvre rapidement (en 2019) selon le rapport validé par notre Autorité. À ce jour, et malgré des questions posées à de nombreuses occasions, nous ne savons toujours pas si des mesures ont été réalisées et lesquelles. Comme aucune de ces mesures n'est mentionnée dans le budget 2024 (qui est par ailleurs lacunaires sur les investissements prévus dans le domaine de l'assainissement), nous demandons que ces mesures soient réalisées en priorité, et que le plan d'action pour le deuxième paquet de mesures soit actualisé.

Au nom du groupe Vert-Vert/libéraux, Romain Douard. »

**M. Romain Douard (Les Verts)** complète son postulat par les éléments suivants.

*« Comme vous pouvez le lire, il y a 5 ans que le PGEE a été validé par notre Autorité, cela fait 5 ans qu'à chaque fois qu'un orage produit beaucoup d'eau claire, les réservoirs qui sont destinés à faire tampon ne sont pas utilisés. Ceci nous fait dire que certaines des mesures prévues dans ce PGEE n'ont pas encore été réalisées, ce qui est compréhensible. Nous avons aussi l'impression qu'une partie des mesures qui étaient déclarées comme urgentes et qui auraient dû être réalisées en 2019 ne l'ont pas encore été. C'est pour cela que nous déposons ce postulat. Nous demandons donc qu'un état des lieux prévu par le PGEE soit établi et présenté au Conseil général, que les mesures du paquet 1 du plan d'action, c'est-à-dire les mesures urgentes qui étaient budgétées à environ CHF 100'000 et qui n'ont pas encore été réalisées soient mises à l'œuvre dans le cadre de l'exercice budgétaire 2024 et si ce n'est pas nécessaire, alors qu'une planification soit présentée au Conseil*





*général. Finalement, nous demandons qu'une planification des mesures du deuxième paquet soit également présentée au Conseil général. »*

**M. Daniel Geiser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Vous êtes persistants si ce n'est insistants, certes à juste titre. Nous devons toutefois rappeler notre réponse à l'interpellation « Il faut sauver le soldat Seyon » lors du Conseil général du 20 février 2023. Je vous laisse vous y référer. »*

*Le Conseil communal ne s'opposera pas au postulat, il peut même le soutenir. En effet, réponse sera apportée dans le cadre du rapport qui vous sera soumis courant de l'année 2024 pour définir le crédit-cadre de l'assainissement dès 2025 pour au moins quatre ans. »*

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** fait part de sa remarque au nom du groupe PLR-Le Centre.

*« En fonction de ce qui vient d'être dit de la part du Conseil communal, notre groupe ne s'opposera pas à ce postulat, peut-être certains s'abstiendront-ils. »*

**M. Ahmed Muratovic (PS)** transmet la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste ne s'opposera pas à ce postulat. »*

**Vote d'adoption du postulat PO23.007 – Mise en œuvre immédiate du PGEE Seyon-Amont :**  
accepté par 24 voix et 15 abstentions.

## **6. Plan financier et des tâches (PFT) 2025-2027**

---

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** fait lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« On dit souvent qu'il est difficile de faire des prévisions, surtout en ce qui concerne l'avenir. Ça l'est encore plus lorsqu'autant de paramètres peuvent varier dans un sens ou dans l'autre dans une plus ou moins grande amplitude. Citons par exemple les recettes fiscales, la facture sociale, l'enseignement, ou encore les charges de l'État partagées avec les communes. D'autres recettes et charges sont mieux prévisibles, comme la péréquation, les charges de personnel ou le coût de la dette. »*

*Et comme la règle du pire s'applique lorsque les chiffres sont difficilement estimables, il est inévitable que les prévisions à 2 à 4 ans du plan financier et des tâches (PFT) soient généralement assez préoccupantes. À titre d'exemple, en 2021 le PFT prévoyait pour 2024 une perte de CHF 1.5 million, en 2022 une perte de CHF 2.8 millions, alors qu'aujourd'hui, une année plus tard, le budget 2024 prévoit un résultat à l'équilibre après constitution d'une réserve de CHF 495'000. Qu'on se rassure, ce n'est pas mieux du côté de l'État, dont le PFT de 2021 prévoyait pour 2024 une perte de CHF 118 millions, alors que le budget actuel prévoit un bénéfice de CHF 10 millions.*

*Cependant cet exercice est loin d'être inutile. Il permet, entre autres, de planifier l'utilisation des ressources de manière efficace et efficiente, de se préparer à différents scénarios et de mettre en*



*place des plans d'urgence si nécessaire. Un plan financier à moyen terme rend la Commune transparente aux yeux des citoyens, car il démontre qu'elle a une vision d'avenir et qu'elle se sent responsable de la gestion des fonds publics. On peut enfin envisager les investissements et leurs conséquences sur le compte de résultat à moyen et long termes. Tout n'est pas encore parfait, mais au fil des ans, d'amélioration en amélioration, le rapport devient de plus en plus robuste et efficace.*

*Pour la période 2025-2027, le Conseil communal a dressé une liste des projets en relation avec 34 politiques sectorielles réparties dans 13 domaines d'activités, pour lesquelles des orientations ont soit déjà été prises, soit doivent encore l'être. Comme l'année dernière, quatre scénarios ont été construits : optimiste, pessimiste, médian, et celui qui a été finalement retenu. La CGF a relevé l'approche systémique de ce découpage et les avantages qui en résultent en matière de prévisions. On s'éloigne de l'effet « boule de cristal » pour tendre vers un « effet Polaroid », avec une image qui devient toujours plus précise au fil du temps.*

*Sans entrer dans les détails des trois premiers scénarios, on observe que le scénario retenu conduit à des déficits importants de l'ordre de CHF 3 à 4 millions par année dès 2025. C'est naturellement inacceptable, et des mesures devraient être prises suffisamment tôt pour les rapprocher de l'équilibre financier.*

*Précisons que la CGF a relevé que bien que l'adaptation de l'indice des prix à la consommation (IPC) n'ait pas été prise en compte, ça ne signifie pas qu'il ne sera pas compensé. Concernant les échelons, un échelon tous les deux ans est pris en compte, comme le Conseil général en avait exprimé le souhait ; nous aurons l'occasion d'y revenir tout bientôt dans l'ordre du jour.*

*On peut discuter sur les augmentations du prix de l'énergie ou des matières qui, elles, relèvent plus de la boule de cristal que d'éléments prévisibles pour les estimer à horizon 2 à 4 ans. En effet, qui aurait pu prédire l'émergence du conflit ukrainien et ses incidences sur l'immigration, ses conséquences sur les prix du gaz, de l'électricité et des biens importés ? Est-ce qu'une résolution imprévue du conflit impliquerait un retour aux tarifs antérieurs ? Certains qualifieront ces facteurs d'éléments macroéconomiques, mais les deux années écoulées montrent qu'ils nous touchent par un effet domino.*

*L'établissement d'un PFT revient à résoudre un système d'équations à N inconnues dont les variables évoluent au fil du temps où même les constantes ne le restent pas. Alors contentons-nous de ce que le Conseil communal nous propose, tout en étant parfaitement conscients que les choses se dérouleront différemment. On voit au moins des tendances, des axes de travail, des projets. La CGF tient à exprimer sa reconnaissance pour ce travail et remercie le Conseil communal pour son rapport.*

*La CGF recommande à l'unanimité au Conseil général de prendre en considération le plan financier et des tâches (PFT) 2025-2027. »*



**M. Ahmed Muratovic (PS)** donne la position du groupe socialiste.

*« Je vais déjà évoquer brièvement le postulat même si ça va être débattu tout à l'heure. Notre groupe a analysé le plan financier et des tâches (PFT) 2025-2027 et celui-ci a retenu toute notre attention.*

*Nous tenons tout d'abord à remercier le Conseil communal, ainsi que l'administration pour ce travail de projection qui nous permet d'avoir une vision à moyen terme, voire une anticipation de certains coûts. Donc, nous le trouvons également très utile.*

*Nous trouvons cependant cette perception de l'avenir très pessimiste y compris dans les hypothèses les plus optimistes. La règle du pire, évoquée par mon collègue tout à l'heure.*

*Même si on se veut prudents, notre groupe estime qu'au moins une des hypothèses devrait avoir une vision un peu plus dynamique et ambitieuse.*

*D'ailleurs, dans une des hypothèses, le Conseil communal évoque un échelon annuel systématique aux employé·e·s de notre Commune.*

*Notre groupe avait tenté d'obtenir effectivement un échelon en 2023 aussi, pour raison d'inflation importante, mais sans succès.*

*Notre vision est qu'un échelon systématique est plus juste et valorisant pour celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité publique.*

*Cet échelon annuel serait un atout pour notre Commune, qui pourrait ainsi être mieux positionnée en termes de concurrence vis-à-vis des autres employeurs publics ou privés.*

*Brièvement, le postulat demande simplement d'étudier plus en détail cette possibilité en tenant compte du fonctionnement des autres collectivités publiques, de la position de notre Commune en termes d'attractivité, du taux et de la fréquence des turnovers.*

*Une étude plus poussée sur la question nous permettrait d'avoir des éléments solides pour d'éventuels débats, ou au contraire une confirmation que notre Commune est un employeur attractif.*

*Notre groupe prendra donc en considération ce PFT 2025-2027 et vous invite également à faire de même. Notre groupe vous invite aussi à soutenir ce postulat afin de mieux connaître notre situation, mais nous y reviendrons tout à l'heure. »*

**M. Yann Mesot (UDC)** fait part de la position du groupe UDC.

*« Notre groupe a étudié le présent rapport avec attention et est bien conscient de la difficulté d'établir de telles projections après les quelques années tumultueuses que nous venons de vivre. Nous comprenons bien qu'établir un plan de route pour l'avenir n'a rien d'aisé. Nous remercions bien sûr ses auteurs et apprécions le fait que le Conseil communal reste prudent dans ses conclusions. Néanmoins, nous avons quelques remarques à partager. Nous lisons dans ce rapport que notre Commune prévoit d'investir rapidement pour l'attractivité et espère un retour sur*



*investissement dès 2027. Nous espérons également que cela sera le cas et que nous ne resterons pas sur de simples espoirs.*

*Nous avons également la surprise de découvrir des projections de charges de personnels en hausse au point n° 30, nous espérons grandement que le secteur privé soit également aussi généreux. Nous apprécions néanmoins la vision du Conseil communal concernant les installations sportives, activités importantes pour la jeunesse et les moins jeunes, bien sûr, de notre Commune. Pour conclure, au vu des projections qui ne sont guère encourageantes, nous ne pouvons que garder en tête de rester prudents quant à nos dépenses. Il est de notre devoir, dans les années les plus favorables, de prévoir ces années incertaines. »*

**M. André Soguel (PLR)** transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

*« Notre groupe a étudié avec intérêt le plan financier et des tâches 2025-2027.*

*Étant donné la difficulté de se projeter au-delà de 12 mois, la question s'est posée sur l'utilité de l'outil. La réponse est oui sans hésiter, quand bien même cela est une obligation légale pour la Commune. Nous considérons ce PFT malgré sa fragilité, comme un outil pour prendre les bonnes décisions.*

*L'approche du Conseil communal pour élaborer sa projection est pratiquement la même que l'année passée, ce qui nous convient pleinement. Le fait de prendre en compte les politiques sectorielles locales par secteur d'activité permet de mieux cibler les priorités. Comme pour le précédent PFT, trois scénarios sont abordés toujours par groupes de compte. Pour notre part, il n'est pas nécessaire d'établir le PFT par axes fonctionnels. Cependant un tableau indiquant l'évolution du capital propre de la dette et du plafond des investissements nets serait profitable.*

*Quant aux résultats, force est de constater que même le scénario optimiste ne permet pas d'équilibrer notre budget. Le scénario choisi par le Conseil communal avec les politiques sectorielles nous conduit fin 2025 avec une dette qui augmente de CHF 10.1 millions. Le listing des investissements projetés connus à ce jour donne une bonne vision des défis futurs. Cependant, en l'état, leur financement n'est pas du tout assuré et nécessitera des choix ardu.*

*Qu'en est-il de la fiabilité de l'exercice ?*

*Petite comparaison avec le PFT de l'année passée, pour l'année 2025 une différence de CHF 234'000, pour l'année 2026 une différence de CHF 995'000. Ces chiffres démontrent tout de même une certaine justesse et par conséquent nous inquiète. Nous regrettons de ne pas trouver un chapitre qui indique quelles seraient les mesures à étudier afin d'améliorer les activités d'exploitation et résultat de financements. C'est pourquoi nous sommes d'avis que notre Législatif se doit d'agir.*

*Notre proposition est de confier à la Commission de gestion et finances en collaboration étroite avec le Conseil communal, le mandat d'étudier quels sont les leviers que nous pouvons influencer afin de réduire l'augmentation de l'endettement qui se profile. L'exercice a déjà eu lieu en 2013 et réitéré en 2017-2018 avec, c'est vrai, un succès mitigé.*



*En conclusion et en regard de cette planification financière préoccupante, nous serons très attentifs aux décisions futures qui seraient amenées à péjorer à long terme notre compte d'exploitation.*

*Le groupe PLR-Le Centre prend en considération à l'unanimité de ses membres le rapport soumis et remercie notre Exécutif et l'administration pour l'excellent travail fourni. »*

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« Le groupe Verts-Vert'Libéraux a pris connaissance avec intérêt du plan financier et des tâches 2025-2027. Si le bon résultat prévu au budget 2024 est réjouissant, les prévisions contenues dans le PFT sont plus sombres. Selon le scénario retenu par le Conseil communal, le petit bénéfice de 2024 restera une parenthèse avant que la Commune retombe dans les chiffres rouges les prochaines années, ceci malgré les rentrées supplémentaires découlant de la nouvelle répartition cantonale de la péréquation.*

*Cette situation inquiète évidemment notre groupe alors que les défis futurs sont nombreux, à commencer par l'urgence climatique et les mesures d'adaptation qu'elle requiert déjà et qui s'intensifieront à futur. Notre commune sera sous pression et nous devons profiter de l'année prospère qui s'annonce pour préparer l'avenir, prioriser notre action et consolider nos bases. Or, à part des chiffres inquiétants, aucune piste, aucune stratégie, aucune vision n'est présentée pour anticiper ces mauvaises prévisions. Ainsi, notre groupe prendra acte de ce rapport, mais attend en parallèle une réaction forte du Conseil communal.*

*Nous nous permettons quelques commentaires et questions concernant le scénario retenu par le Conseil communal dans le PFT présenté :*

- nous nous questionnons sur la pertinence de conserver le système d'octroyer un échelonnement des salaires des employés tous les 2 ans alors que le canton et de nombreuses autres communes octroient en principe un échelon tous les ans. Notre groupe estime que cet échelon devrait être annuel à Val-de-Ruz, d'abord en signe de reconnaissance du travail fourni par le personnel communal, mais aussi pour attirer et fidéliser les talents et dans ce sens, nous soutiendrons le postulat du groupe socialiste lié à ce rapport ;*
- concernant la sécurité, nous notons avec une certaine surprise que le seul scénario retenu est celui de l'adhésion au SSCL. Cette adhésion étant annoncée comme ayant « une incidence financière conséquente », nous nous questionnons sur la pertinence de ne pas évaluer un scénario sans adhésion ;*
- concernant la piscine d'Engollon qui nécessite des investissements importants, notre groupe regrette le manque de vision d'ensemble. Les rénovations semblent se faire au coup par coup, en parant au plus pressé et sans véritable projet global. Quel avenir voyons-nous à cette piscine ? Comment répondre au mieux aux attentes de la population ? Quels types de financement pourraient être envisagés à futur ? Répondre à ces questions est un prérequis pour assurer l'avenir de notre piscine et une rénovation cohérente.*



*De l'aveu du Conseil communal, l'instabilité et les incertitudes qui nous entourent sont grandes. Les projections contenues dans le PFT restent des projections. Elles doivent nous inciter à anticiper et à consolider une vision d'avenir forte, mais pas à verser dans un pessimisme dommageable. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« On va prendre bonne note des nombreuses remarques qui ont été dites à la prise de parole de chacun des groupes. J'aimerais quand-même juste revenir sur une expression qui m'a interpellé « on aimerait quelque chose de dynamique et ambitieux ». C'est exactement tout ce que ne permettent pas les règles fondamentales de la gestion publique. Moi, je suis un entrepreneur, je peux tout à fait montrer quelque chose de dynamique et ambitieux, mais je ne suis pas sûr que ce soit conforme à la loi, donc je ne le ferai pas.*

*J'ai aussi entendu un manque de visibilité sur un certain nombre de projets. Je comprends et je me questionne sur la façon dont on construit nos rapports, notamment quand on parle des investissements dans le PFT parce que, si ça a l'air débridé sur le papier, ça ne l'est pas stratégiquement. Vous savez qu'on se discipline à faire de la gestion des investissements en respectant les degrés de priorité, en respectant la stratégie communale qu'on a mise en place et c'est vrai, accuser un gros coup sur une année d'un patrimoine administratif, par exemple CHF 4, 5 ou 6 millions pour la piscine, ça pourrait péjorer tout le reste, c'est-à-dire qu'on ne fait plus de réparations routières, d'entretien du réseau d'eau, etc. C'est pour cela qu'on apporte certains projets qui ont une vision d'ensemble, mais qui sont découpés dans le temps parce qu'on sait qu'on ne peut pas les mener de front et puis je pense que là on doit faire un petit effort de communication sur le PFT quand on l'expose de cette manière de façon à ce qu'il soit un petit peu plus clair. En tous les cas merci encore une fois des remarques qui ont été apportées, on en prend bonne note et on tâchera d'expliquer à nos successeurs, en tout cas à mon successeur, de la manière dont vous espérez que le dossier du PFT évolue. »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** fait part de sa remarque.

*« On a compris que ce plan financier ne sert à pas grand-chose, qu'on pouvait dire à peu près n'importe quoi et qu'il est obligatoire. Mais je me posais la question finalement de savoir combien ça coûtait à la Commune d'établir un pareil rapport. »*

**M. André Soguel (PLR)** répond à cette remarque.

*« Sauf erreur, on a dit exactement le contraire ce soir. C'est un outil qui permet de prendre les bonnes décisions, il est imparfait, mais c'est un outil. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** apporte une précision.

*« J'entends la réaction. Je ne vais pas oser dire les heures, c'est beaucoup d'heures, mais rassurez-vous, ce n'est pas beaucoup d'heures de l'administration. C'est de l'heure du Conseil communal parce qu'il se rencontre et fait une séance au vert spécifiquement pour ça et il reprend le sujet plusieurs fois par année pour discuter d'un élément ou d'un autre qui aurait évolué et aujourd'hui on peut dire qu'en arrière-plan de ce que vous avez sous les yeux, il y a une réflexion du Conseil*



*communal qui est menée entre nous et il y a un partage avec les cadres. On l'a fait tout récemment, le 7 décembre dernier.*

*On rencontre deux fois par année nos cadres dans une séance au vert où on se dit des choses. C'est-à-dire qu'on ne fait pas de grande préparation avec des présentations, on essaie d'éviter que ce soit une séance d'information, mais plutôt que ce soit une séance de partage, de discussions sur des thématiques qui nous paraissent importantes. En l'occurrence les politiques sectorielles ont été prises à l'ordre du jour de la dernière séance et même si nos administrateurs ne sont pas complètement aguerris à cet exercice, c'est quand même intéressant d'échanger, de partager et de sentir un tout petit peu mieux les choses pour mener nos différentes politiques sectorielles, en tout cas celles sur lesquelles on a une certaine main budgétaire. Je pense que ce travail n'est absolument pas inutile, il reste imprécis, d'accord, mais il n'est en tout cas pas inutile. »*

**Vote de prise en considération du rapport du plan financier et des tâches 2025-2027** : accepté par 38 voix et 1 abstention.

### **6.1. Adoption du postulat PO23.005 – Échelon annuel**

---

« Il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité d'augmenter d'un échelon chaque année les collaboratrices et collaborateurs de notre collectivité publique, ainsi que ses effets sur l'attractivité de notre Commune en tant qu'employeur.

Dans le rapport du PFT 2025-2027, le Conseil communal évoque dans une des hypothèses la possibilité d'un octroi d'échelon systématique annuel aux collaboratrices et collaborateurs de notre Commune.

Pour notre groupe, l'octroi d'un échelon une année sur deux n'est pas assez revalorisant pour celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de notre collectivité publique. Ce choix pourrait être à long terme négatif pour l'attractivité de notre Commune. Lorsque nous avons défendu une augmentation d'un échelon lors du budget 2023, nous avons déjà relevé notre situation moins attractive en comparaison à d'autres collectivités publiques.

Il est donc important, avant que le Conseil général ne se repenche sur la question, d'étudier les effets qu'auraient de telles mesures en considérant autant la nécessité d'une bonne attractivité, d'une stabilité économique retrouvée, ainsi qu'une période d'inflation.

Au nom du groupe socialiste, Ahmed Muratovic. »

**M. Ahmed Muratovic (PS)** indique que les principaux arguments ont été communiqués. Par conséquent, la parole est donnée aux autres groupes politiques et au Conseil communal. Le groupe socialiste reviendra sur le sujet en fonction des arguments.

**M. André Soguel (PLR)** communique la position du groupe PLR-Le Centre

« Notre groupe a bien pris connaissance du postulat Echelon annuel. L'objectif est d'étudier la possibilité d'augmenter d'un échelon chaque année les collaborateurs et collaboratrices. Nous



*partageons partiellement les arguments développés. C'est surtout le retard avec les autres collectivités publiques qui péjore notre compétitivité en tant qu'employeur.*

*Cependant, il s'agit pour notre part que le Conseil communal garde la main en fonction des résultats financiers et de l'évolution du marché du travail. On refuse l'automatisme. Garder une certaine souplesse permet par exemple, comme décidé cette année, d'octroyer à l'ensemble du personnel administratif et technique une prime unique. Le PFT l'indique, l'octroi d'un échelon équivaut à CHF 400'000. Avec l'automatisme, nous gravons dans le marbre chaque année la valeur de 0.77 point d'impôts.*

*Vous l'avez compris, nous voulons laisser le soin au Conseil communal d'évaluer périodiquement la situation et en fonction de nos moyens, apporter les correctifs nécessaires. Nous refuserons la mise en œuvre du postulat. »*

**M. Yann Mesot (UDC)** fait part de la position du groupe UDC.

*« Nous sommes d'avis que les salaires doivent être corrects et à peu près équivalents à ce qui se fait dans les communes voisines. Il est bien sûr à rappeler que nous devons faire de notre mieux avec les finances qui sont les nôtres. Mais après avoir longuement réfléchi, notre groupe ne soutiendra pas ce postulat. »*

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« Comme je l'ai déjà dit, le groupe Verts-Vert'libéral acceptera ce postulat. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Le Conseil communal ne combattra pas ce postulat pour une raison essentielle. Comme vous l'avez cité tout à l'heure, Mme Chollet, nous travaillons sur le projet OCho25 (Organisation communale horizon 2025). Dans le cadre des questionnements et de l'analyse de situations que l'on fait, forcément que la question sur tout ce qui est structurel, c'est-à-dire quels sont les avantages qu'offre la Commune de Val-de-Ruz à ses employés et donc comment est-ce qu'ils comptent à l'avenir s'organiser en matière de rémunération, de toute façon ce sont des éléments qu'on touchera et on va répondre à ce postulat dans le cadre du rapport qu'on fera sur les résultats de cette période d'analyse sur l'organisation communale horizon 2025. »*

**M. Ahmed Muratovic (PS)** apporte les compléments suivants.

*« Tout d'abord il s'agit d'un postulat pas d'une motion. On ne se retrouvera pas avec une augmentation d'échelon annuelle si ce postulat est accepté. Ensuite, concernant le PFT, celui-ci n'est pas aussi précis que ce que demande le postulat. Le postulat demanderait une comparaison, par exemple avec d'autres collectivités publiques, on pourrait aussi imaginer un taux de rotation (turnovers), le Conseil communal pourrait aussi argumenter avec le pourcentage de personnes qu'il forme. Donc ici, tout ce qu'on demande, c'est de la substance de débat. On demande de la matière pour que nous, nous puissions en débattre.*





*Refuser une motion, ce sont des points de vue politiques, on peut parler de gauche, droite éventuellement, mais refuser une étude de ce genre c'est ne pas vouloir en débattre. En tout cas merci au Conseil communal de tout de même vouloir faire répondre à ce postulat. »*

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** fait part des remarques suivantes.

*« J'aimerais relever le manque de cohérence du groupe Verts-Vert'libéral dont le rapporteur disait, dans son rapport sur le budget 2024, qu'il faudrait être prudent sur les dépenses à l'avenir parce que les choses pourraient changer et les résultats devenir moins bons que ceux du budget 2024. Avec ce postulat, le même groupe demande l'octroi automatique d'un échelon supplémentaire chaque année pour l'ensemble du personnel. Alors en politique, un peu de cohérence n'est pas inutile, ça rend crédible. »*

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** communique les observations suivantes.

*« Je pense qu'il y a un problème qui vient d'être relevé, c'est qu'on a l'impression qu'en offrant un échelon supplémentaire au personnel communal on dilapide l'argent public alors que ce n'est absolument pas le cas. En fidélisant notre personnel, en attirant des talents c'est là où on pose les bases d'une commune forte et qu'on peut avancer et voir sereinement l'avenir, donc offrir un échelon supplémentaire ce n'est pas dilapider les finances publiques. »*

**M. Ahmed Muratovic (PS)** ajoute ce complément d'information.

*« Je constate tout de même qu'on aime bien faire le lien avec le privé que ce soit du côté du Conseil général ou du Conseil communal quand ça nous arrange. Juste lorsqu'un employeur cherche des employés de qualité, c'est un investissement que de bien les payer et nous voyons également cela comme un cercle vertueux. Encore une fois, on n'acceptera pas un échelon si on accepte ce postulat. On acceptera une étude et peut-être que cette étude nous donnera raison ou tort. »*

**Vote d'adoption du postulat PO23.005 « Échelon annuel »** : refusé par 20 voix contre 19.

## **7. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 70'000 pour la finalisation du plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz**

---

**M. Claudio Cerini (PS)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« La CGF dans sa séance du 22 novembre 2023 a pris connaissance du rapport du Conseil communal. Pour mémoire, le Conseil général a accepté le 21 juin 2021 un crédit de CHF 720'000 pour la troisième étape de l'élaboration du PAL de Val-de-Ruz.*

*Le travail relatif à la troisième et dernière étape de la formalisation du plan d'aménagement local (PAL) a débuté durant l'année 2021. Le dossier a été remis pour examen au Canton en novembre 2022. Le préavis de synthèse des services cantonaux a été remis à la Commune au mois de mai 2023. Ce préavis a engendré une phase conséquente de modifications et de corrections à effectuer dans des délais très courts, du moment que la date butoir pour le rendu définitif reste fixée en début d'année 2024.*



*Le chapitre 2 présente clairement toutes les étapes élaborées pour la formation du PAL et plus précisément le chapitre 2.2 avec le récapitulatif des coûts mettant en évidence le dépassement de CHF 70'000.*

*Cependant, il y a lieu de préciser que les mandataires ont accepté de prendre à leur charge un montant de CHF 90'615 TTC, ce qui représente un total d'environ 625 heures. L'enveloppe des investissements nets 2023 ne sera pas touchée par ce crédit complémentaire. Dès lors aucune demande de crédit supplémentaire n'est requise.*

*En conclusion, le crédit complémentaire de CHF 70'000 demandé présentement au Conseil général est nécessaire pour finaliser le PAL. Sans cet apport, resteront ouverts ; dans cette hypothèse, le PAL ne pourra pas être soumis au Législatif (le délai imposé par le Conseil d'État sur la base de la législation fédérale échoit en février 2024) et la Commune n'obtiendra donc pas les subventions du Canton à 100% des mesures d'indemnisation en cas de dézonage.*

*N'ayant pas le choix que d'accepter cet arrêté, la CGF c'est bien évidemment prononcée favorablement et à l'unanimité et vous demande d'en faire de même. »*

**M. Christian Masini (PLR)** transmet la position du groupe PLR-Le Centre

*« Notre groupe a lu attentivement cette demande complémentaire.*

*Le PAL occupe le Conseil communal et les commissions depuis plusieurs années. Nous sommes à bout touchant de ce gros dossier. Il devra être rendu sous la forme définitive au Canton dans les cinq premiers mois de l'année prochaine.*

*Nous avons accepté un crédit de CHF 720'000 le 21 juin 2021 pour la troisième et dernière étape de la réalisation de notre plan d'aménagement local. Faisant mention à cette demande la somme de CHF 35'600 pour les divers et imprévus. Apparemment les imprévus étaient vraiment très imprévus.*

*Les subventions directes qui peuvent être obtenues pour l'élaboration du PAL, le Canton s'en tire particulièrement à bon compte. En effet, les communes fusionnées peuvent prétendre à une aide maximale de CHF 50'000, contre CHF 20'000 pour les communes indépendantes. Pour Val-de-Ruz et ses 15 anciennes communes, le calcul est vite fait et son résultat est éloquent.*

*Mettre toute la responsabilité du dépassement sur le bureau Archam & Partenaires serait facile et inapproprié. Le Canton comme la Confédération, avec à tous moments de nouvelles directives et de nouvelles exigences, n'ont fait qu'augmenter le travail du bureau. Ils ont aussi une bonne part de responsabilité. L'envoi du premier jet au SAT fin 2022 a donné lieu, lors de son retour en mai 2023, à un volume de remarques très fourni. De leur côté, le bureau Archam & Partenaires accepte de participer à hauteur de CHF 90'615. Question : pouvons-nous rêver durant les fêtes que le Canton fasse lui aussi une réadaptation du montant de la subvention ?*

*Le groupe PLR-Le Centre acceptera dans sa grande majorité le crédit complémentaire de CHF 70'000. »*



**M. Daniel Canonica (PVL)** fait part de la position du groupe Verts-Vert-libéraux.

*« Le rapport énumère les demandes complémentaires et nouvelles qui découlent des exigences des différents services cantonaux. Ces demandes provoquent des coûts supplémentaires spécialement auprès des mandataires. Nous notons avec satisfaction la prise en charge par les mandataires de 625 heures soit CHF 90'615 TTC du travail livré.*

*Le dépassement estimé du crédit d'engagement ainsi que les divers et imprévus atteignent CHF 70'000 soit un peu moins de 10% du crédit initial de CHF 720'400 adopté par le Conseil général le 21 juin 2021.*

*Au vu de la nécessité du crédit complémentaire, le groupe Verts-Vert-libéraux accepte avec regrets le rapport. »*

**M. André Vallat (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste approuve un peu tout ce qui a été dit sur ce rapport. La plus grande partie de ces demandes de complément venait du canton. Parfois c'est le niveau de détail demandé qui dépassait nos attentes, mais les nouvelles demandes venaient aussi des changements de critères et de règles, au niveau cantonal et fédéral, qui ont eu lieu au cours de ces deux dernières années.*

*Une autre partie de ces compléments nécessaires, au nombre de deux, venaient de la Commune. Tout d'abord, un concept de protection de vergers et des objets naturels nécessitait une étude plus approfondie. Et encore, un concept de protection du patrimoine bâti, demandé via une motion acceptée au Conseil général, exigeait une nouvelle étude. Notre groupe salue ces nouvelles études qui sont clairement à prendre en compte lors de l'élaboration du PAL.*

*Notre groupe pense que ce crédit complémentaire doit et peut permettre à la Commune de soumettre un PAL finalisé d'ici février 2024. Et par conséquent, il soutiendra cette demande crédit. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** donne la position du groupe UDC.

*« Cette demande d'un crédit complémentaire de CHF 70'000 pour finaliser le PAL a retenu l'attention de notre parti. Vu les points supplémentaires ajoutés en cours de route et qui bien entendu n'étaient pas prévus, il nous apparaît obligatoire d'accepter cette demande supplémentaire sans quoi le PAL ne pourra pas être soumis à notre Autorité dans les temps voulus et notre Commune risque de ne pas obtenir les subventions de l'État à 100%.*

*De plus, certaines dépenses ne sont que le fruit d'une organisation tardive du Canton telle que la redéfinition des limites légales de la forêt. Ne pouvait-il pas choisir une période plus propice pour une telle démarche ? »*

**M. Roby Tschopp (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Je remercie les groupes et les commissions pour la lecture attentive et pleine de compréhension qui a été faite de ce rapport. Je souhaite répéter que je suis ennuyé de devoir demander un crédit complémentaire ce soir et je suis aussi ennuyé de ne pas pouvoir tenir les délais qui avaient été*



*planifiés il y a deux ou trois ans en arrière parce que notre Commune, mon dicastère et nos partenaires ont énormément travaillé dans les délais, dans les quantités de travail, je n'aime pas devoir dire « ce n'est pas notre faute ». Je crois que force est de constater que les services de l'État prennent d'abord un mois de plus que ce qu'on nous annonce pour rendre leur préavis, préavis qui dépasse 40 pages et qui contient des demandes qui sont nouvelles et qui n'ont jamais été formulées dans les documents préalables. Ça a été relevé quand les critères et certaines normes changent jusqu'à la Confédération pendant qu'on est en train de faire le travail, c'est vrai que c'est plus qu'ennuyeux et ça nous oblige à reprendre et à multiplier malheureusement les heures et les délais.*

*On dit parfois que tout ce qui dépasse une année n'est plus un projet et c'est un tout petit peu ce qui est en train de nous arriver ici. C'est aussi la raison pour laquelle je souhaite continuer à travailler le plus rapidement possible indépendamment des délais qu'on peut nous accorder pour échapper à ces modifications en cours de route de l'environnement. Malheureusement les miracles ne sont pas possibles donc nous nous trouvons aujourd'hui devant un financement complémentaire et des délais qui sont repoussés.*

*Je souhaite répondre à deux prises de paroles qui ont été faites.*

*Le délai de la séance de février ne pourra malheureusement plus être tenu, nous avons reçu lundi le deuxième rapport de synthèse, donc préavis de synthèse adapté daté du 11 décembre, il y a encore 20 pages dont beaucoup de détails de calage, tant mieux. Il y a encore deux ou trois points de fonds, mais je dirais même que s'il y avait que les détails de calage, on fait un petit compte à rebours dans notre tête : la séance de février, convocation fin janvier, avant la convocation passage devant les commissions et passage au Conseil communal du projet fini... Voilà, on l'a reçu cette semaine, la semaine prochaine c'est les vacances de Noël, je crois qu'on comprendrait aisément que le délai de février n'est plus tenable.*

*Le Grand Conseil, dans la séance du budget a voté une prolongation de trois mois du fameux délai de février, ce qui nous amène au mois de mai 2024. Nous avons une séance de Conseil général en avril, c'est désormais notre objectif. Vu le contenu de ce document, je pense qu'il est jouable. Donc on va faire avril avec le crédit complémentaire et ne pas rentrer dans des délais excessifs.*

*Je profite, ça me permettra de ne pas prendre la parole en fin de séance, puisque qu'elle sera longue, vous avez vu parmi les nombreux facteurs qui nous ont fait travailler davantage, il y a aussi la protection du patrimoine. Vous avez vu, il y a des flyers sur votre table. Le petit carnet qui va être inauguré le 1<sup>er</sup> septembre. J'ai la chance d'en avoir un en avant-première, c'est celui-là. C'est aussi un produit culturel qui va mettre en avant notre région d'un point de vue patrimonial. C'est aussi des effets des à côtés positifs de cette démarche de PAL et je vous remercie de l'accueil positif que les groupes viennent de faire à ce rapport. »*

**L'entrée en matière est** acceptée par 37 voix et 2 abstentions

**Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit complémentaire de CHF 70'000 pour la finalisation du plan d'aménagement local (PAL) de Val-de-Ruz :** accepté par 37 voix et 2 abstentions.



**8. Création d'une société anonyme à but non lucratif concernant l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes**

---

**M. André Soguel (PLR)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« L'abréviation HVdA soit, Hôtel de la Vue-des-Alpes est de plus en plus visible. Cependant ce soir, je me permets de traduire HVdA en « Heureuse vision du site de la Vue-des-Alpes ».*

*Après la vision touristique et la stratégie foncière qui a reçu fin octobre 2022 un accueil très favorable de notre Conseil, l'acquisition du bien-fonds 2031 a eu lieu le 15 novembre 2022. En mars 2023, le résultat de l'analyse du potentiel hôtel-restaurant est présenté au Conseil communal, la CGF est aussi informée. En août 2023, la stratégie et le modèle d'exploitation sont définis et en parallèle le projet d'assainissement énergétique, de rénovation et transformation est présenté à notre commission.*

*Le stand de la Commune au salon du Val-de-Ruz du 16 au 19 novembre derniers, afin de présenter les plans et contours du projet, a obtenu un écho favorable de la population.*

*Notre Conseil communal est en marche forcée depuis au moins mars 2020 et a maîtrisé les innombrables étapes afin de nous présenter aujourd'hui la suite logique de ce magnifique projet. Pour ce faire, il nous est proposé la création d'une société d'exploitation à but non lucratif pour la partie hôtel-restaurant-séminaire.*

*Pour la réussite de ce projet ambitieux, il s'agira de trouver les équipes qui seront capables et motivées à conduire et appliquer la vision touristique. L'impact aura une multitude d'effets positifs sur un grand nombre d'acteurs.*

*Au sujet des besoins de réaménagements nous n'y revenons pas, car déjà traités et nous y adhérons pleinement. Avec le partenariat d'inclusion, on nous indique que la Fondation envisage son mandat de prestations sur une durée de cinq jours par semaine, durant toute l'année. Est-ce que cela veut dire que le samedi et dimanche ils ne seront pas disponibles ?*

*La décision du Conseil communal d'attendre la fin des travaux et ainsi permettre une ouverture complète de l'établissement est cohérente. L'exploitation des six chambres en self-service dans la dépendance du bâtiment principal nous semble une piste à évaluer.*

*Le plan d'affaires a été élaboré par le comité de transition qui, de par les compétences et expériences de ses membres, nous aide et nous rassure quant à l'exactitude des chiffres prévisionnels.*

*En termes de modèle d'exploitation, le constat d'établir que trouver un exploitant indépendant, prêt à réinvestir dans l'établissement et disposé à appliquer la stratégie en partenariat avec la Commune est certainement d'une improbable gageure en l'état. C'est pourquoi la création d'une société d'exploitation à but non lucratif pour la partie hôtel-restaurant-séminaire fait sens.*



*Pour le choix du type de société, nous adhérons pleinement à la proposition du Conseil communal. Soit, une société anonyme (SA) qui est certainement la forme juridique la plus judicieuse et la plus flexible pour permettre une gouvernance professionnelle et efficace.*

*En termes de gouvernance, trois organes dans les statuts :*

- 1. l'assemblée générale, dont la Commune est représentée de par sa participation au capital-actions et par deux membres du Conseil général avec voix consultative ;*
- 2. le Conseil d'administration : 5-7 membres. À notre avis plutôt 7 si l'on tient compte des compétences nécessaires et l'intégration des différents acteurs ;*
- 3. l'équipe de direction, rôle et compétences comme indiqué dans le rapport. Quant au directeur, directrice, on devrait envisager sa participation financière dans la société anonyme.*

*Le capital-actions n'est pas encore arrêté. La répartition entre les acteurs du secteur public, les entreprises privées et particuliers nous convient. Cependant, il serait judicieux d'ouvrir activement l'actionnariat aux particuliers. Par la même occasion, d'étudier la possibilité de verser un dividende symbolique aux actionnaires.*

*Quant au Hub touristique, nous n'allons pas nous prononcer sur son statut ce soir, le Conseil communal s'est positionné. Cependant nous vous faisons part de quelques remarques. Le projet d'exploitation d'un organisme du tourisme (hub touristique) doit tenir compte du grand nombre d'acteurs qui gravitent autour du « site de la Vue-des-Alpes ». Une coordination est indispensable.*

*Nous partageons les fondements de la vision d'avenir. C'est donc une structure professionnelle qu'il s'agit de mettre en place. Le rôle et les responsabilités sont pour notre part en phase avec la vision globale de la promotion du site et de la région.*

*La proposition de constituer une association à but non lucratif n'est pas contestée par notre commission. Cependant, il nous paraît important que l'Exécutif de notre Commune obtienne à la constitution la présidence de l'association afin d'assurer une mise en route en conformité avec les objectifs fixés. Ceci avec un droit de regard du Conseil général par l'intermédiaire de la Commission de gestion et finances étant donné que la commune devrait subventionner l'association et sera amenée à investir par des actions ponctuelles en lien avec la politique sectorielle du tourisme. Les conséquences financières du développement stratégique du tourisme nous sont bien décrites.*

*En ce qui concerne les investissements pour l'immobilier et sa rénovation, nous n'aurons pas de charges à consentir. C'est la somme de CHF 212'000/an, loyer dû par la société d'exploitation qui permet un rendement en regard des investissements consentis. La participation à la société (SA) à but non lucratif, nous oblige à débloquer environ CHF 200'000 en capital-actions.*

*Le subventionnement de l'association sera une charge qui devrait se limiter à 4 années, soit environ CHF 100'000 par année. L'objectif est l'autonomie financière dès 2028. À relever là aussi la location à la Commune des locaux. Selon le compte d'exploitation CHF 25'000/an.*



*En termes d'investissement en lien avec la politique sectorielle du tourisme, il est mis en avant quelques pistes qui devront certainement faire l'objet d'un rapport au Conseil général début 2024. Nous aurons ainsi l'occasion d'en analyser la pertinence et les conséquences financières.*

*En conclusion, La commission de gestion et des finances par 8 voix et une abstention vous invite à accepter le rapport du Conseil communal et l'arrêté qui nous est soumis. »*

**Mme Hélène Ecoutin-Dupuy (PLR)** transmet la position du groupe PLR-Le Centre.

*« Le groupe PLR-Le Centre tient tout d'abord à remercier l'Autorité communale pour la richesse et la clarté du rapport proposé.*

*Nous nous sommes voulu une écorégion, nous nous sommes voulu une région attractive et attrayante dans le domaine du tourisme et ce projet, l'envie qui se trouve derrière, saura sans nul doute répondre aux objectifs que nous nous sommes fixés pour nos concitoyens.*

*Le projet est beau dans ses intentions, mais il est aussi et surtout réfléchi. Il est réfléchi d'abord dans la prise en compte de l'interdépendance entre le bâtiment et le lieu, puisque ne se concentrer que sur l'un aux dépens de l'autre ne peut avoir de sens et serait bien plutôt inutile. La rénovation profonde d'un bâtiment implanté au milieu d'une friche ou la valorisation d'un site touristique avec une verrue bâtie au milieu aurait été tout simplement délétère, comme d'autres endroits du canton ont pu le montrer.*

*Ce projet est réfléchi également dans la prise en considération des enjeux actuels qui doivent entourer toute conduite de projet qui se veut durable, avec ses 3 piliers : le social, l'environnement et l'économie, privilégiant ici le circuit court et l'économie locale.*

*Et il est réfléchi du point de vue de sa gouvernance, l'équilibre entre la délégation faite pour l'opérationnel aux compétents et sachant et la préservation du pouvoir de surveillance de la Commune étant atteint par cette organisation en société anonyme, en veillant néanmoins et scrupuleusement au contenu des futurs statuts.*

*Alors oui c'est un projet ambitieux, le terme est employé dans le rapport, mais à la hauteur de ce que nous ambitionnons pour nos habitants et notre Commune : le rayonnement et la mise en valeur de ce magnifique site, de notre terroir et de nos acteurs économiques locaux. Le groupe PLR-Le Centre votera ce rapport à l'unanimité. »*

**M. Yves Pessina (Les Verts)** fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« L'intéressant voyage de la commune vers la relance de l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes se poursuit. L'étape du jour nous conduit donc à nous pencher sur la création d'une société anonyme à but non lucratif. Pour ce faire, un dossier intéressant, dense et complet nous a été soumis. Une fois encore, il nous faut saluer le travail effectué sur ce projet.*

*En ce qui concerne la question de fond, celle de la création de cette société anonyme, nous devons relever notre bonne surprise à la lecture de l'ajout des mots « à but non lucratif ». Nous sommes*



*globalement convaincus par la forme de la démarche et notre groupe approuvera ce rapport qui semble n'être que la suite logique d'une aventure bien construite.*

*Cependant, quand un tel rapport nous est offert à la lecture, forcément la curiosité provoque des interrogations légitimes sur le pourquoi de certains choix. Notre groupe profite donc de cette intervention pour vous soumettre quelques-unes des questions et autres réflexions générales qui ont émergé en notre sein.*

*Premièrement, nous avons pu constater qu'une ouverture du capital de cette société au grand public via des parts individuelles (et donc aux Vaudruziennes et Vaudruziens) est prévue (tableau 8). Est-ce que la commune envisage une action spéciale pour présenter cette possibilité ? C'est peut-être l'occasion pour les habitantes et habitants de s'approprier encore plus le projet et pour ce dernier de susciter encore plus l'adhésion.*

*Ensuite, nous avons également une question relative à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment. D'après notre compréhension, c'est dans un but d'autoconsommation que cet aménagement est prévu. N'est-il pas envisageable d'augmenter le nombre d'appareils installés pour créer, in fine, une véritable centrale solaire ?*

*Finalement, nous avons été attristés de constater l'abattage de quatre arbres au-devant du bâtiment principal. Si nous comprenons l'idée sous-jacente de vouloir offrir une meilleure vue aux plus prestigieuses chambres pour que cet hôtel porte bien son nom, nous nous demandons si des options alternatives comme des tailles stratégiques n'auraient pas pu être envisagées. Surgit encore une autre interrogation par rapport à ce bosquet : par quelles essences seront remplacés les arbres disparus ?*

*Avec l'espérance de recevoir quelques réponses à ces quelques remarques, je vous remercie de m'avoir écouté. »*

**M. Anouk Arbona (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Le parti socialiste a pris connaissance avec intérêt du présent rapport faisant la proposition de la création d'une société anonyme à but non lucratif de l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes. Notre parti accepte la proposition et ne remet pas en question la forme proposée, soit la société anonyme qui répond, selon nous, à d'énormes avantages. Nous ne reviendrons pas là-dessus.*

*De plus, il va de soi que la Commune garde une minorité de blocage par sécurité, soit l'utilisation exclusive des murs ainsi qu'un taux de participation et d'investissement non négligeable dans le portefeuille de la société.*

*Néanmoins, notre inquiétude, à la lecture du présent rapport, se porte sur les noms "invisibles et méconnus" des futurs investisseurs. Qui sont-ils, d'où viennent-ils et que prévoient-ils ? Si notre confiance n'est pas à remettre en question sur la gestion du dossier entre les mains de nos Conseillers communaux, il s'avère toutefois que nous ressentons le besoin d'être rapidement*





*rassurés quant à la suite de cette affaire, car trop longtemps cet espace a été laissé dans le bas-côté, vivotant sans pouvoir donner de son plein potentiel.*

*Avoir la possibilité aujourd'hui de donner une vraie dynamique à notre région, via cette belle bâtisse fraîchement rénovée, en offrant des prestations touristiques, familiales, entrepreneuriales, favorisant de nouvelles ressources de contacts et un lieu de qualité hôtelière, est une réelle aubaine. Nous sommes certainement tous d'accord qu'il ne faut pas passer à côté.*

*De plus, n'y a-t-il pas un risque d'avoir un seul actionnaire majoritaire et quelles en seraient les conséquences, comment la Commune compte-elle l'éviter ou visez-vous d'office un partage de financement, un plan de répartition ?*

*Enfin, la Commune s'est-elle approchée des associations ou bénévoles dans la réflexion du projet ? Quelles places ceux-ci auront-ils dans la prochaine société ?*

*Nous vous remercions pour votre écoute et comme dit au départ, nous accepterons cette proposition une fois que notre groupe sera rassuré quant à ses interrogations. »*

**Mme Samantha Zehr (UDC)** donne la position du groupe UDC.

*« Au vu de ce que nous avons déjà pu entendre sur le sujet, nous avons juste une petite réserve. Nous pouvons lire dans ce rapport que projeter la création de quelque 1000 emplois à l'horizon 2035, ce chiffre nous semble bien optimiste. Serait-il possible de savoir sur quelles bases ces estimations ont été faites. Cette fois, nous espérons que les entreprises locales seront favorisées et que les emplois à venir seront offerts en priorité aux habitants de la commune et du canton, non frontalier. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Tout d'abord, merci de l'accueil favorable que vous exprimez pour ce dossier qui est extrêmement intéressant, un dossier d'entreprise, vraiment, on peut dire à part entière. J'aimerais pouvoir répondre à ces quelques points d'interrogation formulés notamment sur le capital-actions.*

*Il y a eu une question sur la participation de privé au capital-actions et puis de savoir si la Commune avait prévu de la communication. La Commune a déjà commencé de communiquer. Vous l'avez peut-être vu si vous êtes venus visiter le stand à Val-de-Ruz expo. On a organisé un petit concours et en bas à droite de la page du concours figurait un endroit à cocher pour les personnes qui étaient intéressées à être contactées dans le cas où il y aurait une ouverture au capital. Sur les 530 participants au concours, plus d'une trentaine de personnes ont mis la petite coche sur la droite. Cela veut dire qu'avec relativement peu de communication aujourd'hui il y a déjà un intérêt à être contacté de la part d'un certain nombre de personnes. C'est sûr qu'on va utiliser le média le plus courant du Conseil communal, celui de Val-de-Ruz info pour se remettre au contact du public à partir du moment où on sera au clair avec la constitution et la part de capital qui sera ouverte au grand public.*

*Concernant les questions sur le photovoltaïque, on a été interpellé à l'exposition à plusieurs reprises sur l'image de synthèse avec la question de savoir où se situent les panneaux photovoltaïques qui*



*n'étaient pas tellement visibles. Ils sont principalement posés sur ce qu'on appelle le chien assis qui est la partie du toit qui sort à plat pour créer les chambres panoramiques. On a aussi une prévision de pose de panneaux photovoltaïques sur l'annexe Est puisqu'elle présente encore des possibilités d'étude productive, mais on s'est surtout focalisés sur les besoins en énergie. Je dois dire qu'aujourd'hui on n'a pas encore tous les chiffres de l'énergéticien pour prétendre que ça sera suffisant pour l'hôtel de La Vue-des-Alpes, mais en tous les cas, l'idée n'est pas de mettre des panneaux noirs sur la face la plus visible de l'hôtel. Il existe d'autres alternatives, notamment des panneaux colorés avec des rendements qui sont nettement inférieurs, mais ce sont des choses qui viendront se préciser dans l'étude de détails.*

*Concernant l'abattage des arbres avec la question des tailles stratégiques. J'ai moi-même un érable qui ressemble à ça dans mon verger. Il a cinq grandes branches, là il y en avait trois de grand diamètre. Faire des tailles stratégiques... c'est un arbre qui est extraordinaire, plus vous le taillez, plus il pousse, donc ça n'aurait pas été. Mais la vraie raison pour laquelle ils ont été retirés, c'est pour les besoins de remodelage du terrain. C'est-à-dire comme vous l'avez compris, l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite est très important pour nous. Le ressenti qu'à le public quand il arrive devant cet hôtel, ça doit être de l'attraction pas être de la barrière comme c'est le cas aujourd'hui et pour ces raisons-là, l'aménagement extérieur du côté sud de la place doit entièrement être révisé, retravaillé avec des niveaux de terrains différents de ceux d'aujourd'hui.*

*Ne vous inquiétez pas, l'occasion de replanter des arbres autour se présentera sans aucun doute dans les finitions et pour répondre à la question quelles essences ou quels arbres sont prévus aujourd'hui, c'est un petit peu trop tôt, on ne peut pas vous répondre, mais on sera attentifs évidemment à montrer l'exemple puisque c'est quand même le rôle de la Commune.*

*Passons maintenant aux inquiétudes concernant les futurs investisseurs. Alors oui, la page 33 du rapport me semble assez explicite parce qu'on parle d'une répartition de 45% des acteurs du secteur public et de 30 % des acteurs du secteur public de droit privé. Ça veut dire qu'on a déjà plus ou moins ciblé quelques sociétés et non pas un large panel de sociétés qui, si elles investissent, elles sont d'accord de participer au projet (il y a déjà des contacts qui sont pris avec un intérêt prépondérant), si elles deviennent actionnaires alors elles seront plutôt aidantes dans le pouvoir qu'aura la Commune de tenir la stratégie puisque l'objectif pour la Commune est de ne pas investir au-delà des 49% de façon à ce que cette société reste entièrement privée.*

*Donc le choix des investisseurs est de notre ressort aujourd'hui, ce n'est pas juste qu'on ouvre le capital et vient qui veut, c'est nous qui choisissons quelles personnes ou quelles sociétés doivent être contactées et on espère avoir du succès dans nos démarches. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Concernant la question des 1000 emplois, ils font partie des emplois nouveaux que le PAL doit permettre à Val-de-Ruz. On a un dimensionnement grandissant des zones d'activité économique pour permettre ce développement. Aujourd'hui, je rappelle que Val-de-Ruz a un déficit de 1'500 emplois par rapport à ses habitants et au ratio habitant/emploi qu'on trouve dans le canton de Neuchâtel et dans le reste de la Suisse, c'est en principe un emploi pour deux habitants. Aujourd'hui*



*pour 17'000 habitants nous en avons 6'500 donc on oblige les gens de Val-de-Ruz à sortir travailler ailleurs, donc ça fait partie d'un équilibre. Ce n'est pas la Commune qui va créer les emplois, la Commune va préparer l'espace pour que les emplois puissent s'implanter à Val-de-Ruz. Ça fait partie du plan d'aménagement donc ce sont des objectifs dont il faut tenir compte et je ne sais pas si ça ira aussi vite qu'on croit, mais je sais qu'on a de la pression, on a des demandes d'entreprises qui souhaitent trouver des espaces à Val-de-Ruz assez régulièrement donc les choses doivent se faire à mon avis naturellement. Quant à savoir d'où vont venir les gens qui vont travailler à Val-de-Ruz et bien c'est évident que dans un premier temps les entreprises arrivent un petit peu avec leur personnel, mais à force, et de créer aussi des places d'apprentissage, et puis les flux s'équilibrent. Val-de-Ruz n'est pas encore une commune frontalière comme d'autres, mais l'économie et la nature des choses vont équilibrer les flux. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** reprend la parole au nom du Conseil communal.

*« Je reviens sur le dernier point. Il s'agit de question concernant le personnel, en l'occurrence une remarque sur travailleur suisse versus travailleur étranger, là aussi j'espère qu'on arrivera à montrer l'exemple.*

*Il y a une question sur la Fondation les Perce-Neige pour l'instant, il faut le dire, on n'a pas fait de véritable programme d'exploitation, pour l'instant on a initié ensemble, avec les personnes concernées, la façon dont on voulait mettre en place ces postes de travail. Je pense qu'il nous faudra en tout cas six à sept mois pour être bien accordé sur qui ou quel type de handicap est adapté à quel type de poste, mais il faudra probablement deux à quatre ans jusqu'à ce qu'on ait l'ensemble des personnes avec handicap qui peuvent rejoindre La Vue-des-Alpes.*

*En effet, il s'agit de démarches qui sont très accompagnées et puis ne va pas qui voudrait bien y aller, il y a des évaluations qui sont faites par les Perce-Neige. Il y a un tel panel de handicap différent que celui qui est prépondérant pour aller faire un service à La Vue-des-Alpes est celui du comportement et là on a affaire à des éducateurs spécialisés et qui font des évaluations sur le long terme avant de dire « ah bien cette personne pourrait tout à fait convenir à ce type d'activité ».*

*Pour ceux qui ne connaissent pas vraiment ce type d'intégration, il existe aujourd'hui quelque chose de très visible à la Coop à Neuchâtel, je ne fais pas de la publicité pour la Coop, mais en tous les cas, il y a un atelier avec 8 personnes qui travaillent au service de la clientèle, au remplissage des armoires et on a eu l'occasion d'aller les rencontrer avec le comité, on a eu l'occasion de voir comment se passait la collaboration, on a pu discuter avec le gérant de l'établissement qui s'est dit absolument enchanté parce que ce sont des gens fidèles, alors bien sûr vous me direz c'est un peu facile à dire, ils sont captifs, mais ce sont des gens qui sont relativement peu malades et quand ils sont au travail, ils sont vraiment au travail et on peut compter dessus. Donc voilà, on a visité d'autres lieux où il y a de l'intégration et j'ai trouvé des situations plutôt touchantes, intéressantes et à titre personnel, c'est une expérience qui m'aura beaucoup enrichi. »*

**L'entrée en matière est** acceptée à l'unanimité.



**Vote de l'arrêté relatif à la création d'une société anonyme à but non lucratif concernant l'exploitation de l'hôtel-restaurant de La Vue-des-Alpes : accepté à l'unanimité.**

**9. Réponse à divers postulats, motion et motion populaire en lien avec l'accueil parascolaire**

---

**M. Julien Petese (PLR)** communique la position du groupe PLR-Le Centre dans le cadre de la discussion d'ensemble.

*« Le groupe PLR-le Centre observe que, malgré la profusion d'interventions en tous genres sur le même sujet du parascolaire, le Conseil communal y a répondu par des mesures pratiques et concrètes. En conséquence, il nous paraît superflu, voire déplacé d'y revenir sans cesse avec de nouvelles demandes qui tiennent davantage de l'obstination que d'une nécessité de faire avancer les choses.*

*En conséquence, le groupe PLR-Le Centre accepte à l'unanimité de classer les postulats et les motions (PO23.002, PO23.003, PO23.004, la motion populaire M23.003 et la motion M23.004). »*

Le Conseil communal n'a pas de remarques à formuler.

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** fait part de la position du groupe Verts-Vert'libéraux dans le cadre de la discussion d'ensemble.

*« Trois postulats, une motion, une motion populaire – ainsi qu'une pétition qui d'ailleurs n'a pas été mentionnée dans le rapport – un seul rapport de 8 pages et demi pour y répondre. Quand le Conseil communal vient de nous présenter 45 pages pour la création d'une société anonyme, il y a de quoi se questionner.*

*Alors oui, les actions valent mieux que les mots. Mais sur un sujet qui a autant animé nos débats cette dernière année et qui a autant mobilisé la population, on se demande si le Conseil communal a traité avec le sérieux nécessaire tous ces objets.*

*Mais commençons par le positif. D'un taux de couverture de 23.6% au début de cette année, la Commune a atteint actuellement, avec la réjouissante création des 73 nouvelles places, un taux de couverture de près de 28%. Et ça, c'est ce que le groupe Verts-Vert'Libéral appelle une vision d'avenir et une action forte. Le Conseil communal a su comprendre la forte demande émanant des familles de Val-de-Ruz et y répondre par la création de places supplémentaires réparties sur le territoire communal. Une nouvelle structure a vu le jour aux Geneveys-sur-Coffrane, là où le manque était le plus grand, dans un délai très court.*

*Nous saluons cette réaction de notre Exécutif et nous sommes persuadés que les parents, que cette décision a permis de soulager et les enfants qui peuvent être pris en charge par ces structures, sont reconnaissants.*



*Cependant, oui car il y a un cependant, vous vous en doutez. L'urgence, parfaitement justifiée, a impliqué certaines décisions parfois perçues comme précipitées, non concertées, arbitraires voire parfois incompréhensibles. Les succès annoncés dans le tableau du nombre de places parascolaire et du taux de couverture ne doivent pas occulter les aspects moins réussis.*

*Comme le Conseil communal nous propose de classer 5 objets à travers ce rapport, je vais les prendre les uns après les autres.*

*Mais est-ce bien l'idée ou est-ce qu'on va vraiment les traiter de manière séparée ? »*

Le Conseil communal indique que les sujets sont traités séparément.

### **9.1. Réponse au postulat PO23.002 – Projet de structure parascolaire aux Geneveys-sur-Coffrane (GsC), quelle place pour les membres de l'Association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane ?**

---

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« La réponse fournie dans ce rapport de la part du Conseil communal est tout à fait insatisfaisante. Pour rappel, une association de soutien s'est constituée dans le village au début de l'année face au manque flagrant de place d'accueil parascolaire. Cette association n'est pas constituée de « quatre parents », mais de nombreuses familles. Leur motivation et leur énergie ne sont plus à prouver. Ils et elles étaient prêt-e-s à mettre sur pied eux-mêmes une structure d'accueil privée afin de pallier la situation problématique. De nombreux contacts avaient déjà été pris quand la Commune s'est également emparée du problème et a décidé de créer une structure communale. Le postulat demandait d'inclure l'association existante dans le projet. Malgré les efforts du Conseil communal d'essayer de nous prouver qu'une collaboration existe, il paraît évident que cette association n'a pas suffisamment été intégrée au projet. Preuve en est la communication déficiente par rapport à la décision communale de placer partiellement les enfants inscrits dans la structure des Geneveys-sur-Coffrane dans la structure (par ailleurs privée) de Coffrane. Je ne vais pas m'étendre sur cette décision, mais je note la non-collaboration sur ce point avec l'association de soutien. Les autres exemples sont nombreux, mais il est inutile de les lister ici. Le Conseil communal, s'il est honnête, reconnaîtra que cette collaboration est très faible, voire inexistante. Est-il encore possible de renouer des liens et avancer ensemble ?*

*Le groupe Verts-Vert'Libéral en doute, car le lien de confiance semble rompu et l'envie de collaborer ternie. Cependant, nous refuserons le classement du postulat, simplement par honnêteté. Les occasions de collaborer existaient et elles n'ont pas été saisies. »*

**Mme Sarah Bertschi (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance de la proposition de classement du postulat P023.002 sur la place des membres de l'association de soutien au parascolaire. Notre groupe relève le travail effectué par le Conseil communal et l'administration communale dans le projet parascolaire. Nous*



*nous réjouissons d'avoir pu offrir des places en parascolaire supplémentaires aux Geneveys-sur-Coffrane en un temps record.*

*Ce postulat demande clairement une intégration et une collaboration entre le Conseil communal et l'association dans le projet et, dans un deuxième temps, avec la nouvelle structure.*

*Il demandait également d'évaluer une éventuelle rétribution. Rappelons qu'au moment du postulat, la charge de travail pour la mise en place du projet reposait essentiellement, selon les vues du Conseil communal, quasi exclusivement sur les épaules de l'association. Cette demande était donc légitime à ce moment au vu de la charge de travail impliquée pour l'association.*

*Avec l'évolution de la situation et la reprise exclusive du projet par l'administration, cette demande n'a plus lieu d'être et nous n'insisterons pas sur ce point.*

*On relève dans les considérants du Conseil communal que « l'association est composée de 4 personnes (parents) ». Cette formulation tend à minimiser l'importance de l'association. Pour être correct, l'association est dirigée par un comité de 4 personnes, désormais ils sont 5. Elle ne représente pas 4 parents, mais 37 familles, respectivement avec plusieurs enfants et parents par famille. Ce chiffre est donc à multiplier.*

*Je me permettrai donc de reformuler : l'association est donc forte de plus de 37 familles, et dirigée par un comité de 5 membres, qui nous ont démontré, au cours des derniers mois, l'importante force de travail qu'ils pouvaient développer pour soulever des montages dans l'intérêt des citoyens de notre commune. L'intervention de l'association a permis de faire avancer la question et de faire bouger certains fronts politiques dans un temps record. Il est donc un partenaire de qualité pour notre commune. Et c'est à ce titre que nous demandons qu'il soit considéré.*

*On relève encore que le Conseil communal affirme qu'une collaboration a été mise en place. Rappelons qu'en juin déjà, nous relevions que le Conseil communal dressait un tableau qui était bien loin de la réalité de la situation de terrain. Depuis lors, rien n'a été fait. La présente réponse du Conseil communal répète les mêmes choses sur la forme, sans en avoir traité le fond et corrigé ce qui devait l'être. On est face à une forme de non-participation, de collaboration d'apparence, sans que le partenaire ne soit régulièrement informé, ni ne puisse apporter une réelle contribution au dossier. Pour preuve, la multiplication des démentis et des questionnements de l'association auprès des autorités communales et cantonales pour obtenir des réponses.*

*Face à la forte réticence du Conseil communal, il a fallu multiplier les interventions politiques pour faire avancer le projet et tenir compte de l'association qui a remis la problématique au sommet de l'agenda politique de notre commune. Problématique qui, rappelons-le, est régulièrement relevée par notre groupe depuis 2017.*

*Depuis juin, le Conseil communal n'a plus rencontré l'association ni ne communique avec elle sur les informations importantes. Pour preuve, si l'association avait été considérée un minimum comme partenaire légitime et important durant ces mois, une collaboration aurait dû être faite par exemple pour l'ouverture effective de la structure en octobre. À tout le moins, aurait-elle dû y être*



*officiellement conviée en tant que partenaire ; des informations régulières lui seraient parvenues et des échanges constructifs auraient eu lieu.*

*Au contraire, comme le relève le démenti et votre réponse, les autorités communales ont sciemment mis de côté l'association « au vu des courts délais ». Alors qu'il admettait en juin dans cette même assemblée que l'association était une « équipe de choc dont il ne se passerait pas ».*

*Vous citez la fête d'Halloween. Or, ni les Autorités, ni le Para'chouette n'y ont contribué. Ils n'ont pas davantage témoigné de considération ni reconnaissance par rapport à cette manifestation, sauf à se l'approprier pour justifier le classement de notre postulat.*

*Faute d'interlocuteur réel à la commune, l'association a interpellé sur l'OSAE sur des caméras et un passage obligé d'enfants dans un vestiaire d'adultes pour accéder à un second toilette, éléments qui nous questionnent également aussi. À n'en pas douter, si une bonne information et collaboration avait été mise en place, ces problématiques ne seraient pas survenues ou auraient pu être réglées en amont.*

*Hasard de calendrier, ou pas, ce n'est qu'après avoir alerté les autorités cantonales, fait un démenti sur les éléments de réponse du Conseil communal, et à la veille d'un Conseil général où est demandé le classement de notre postulat, que le Conseil communal propose un rendez-vous à l'association pour les entendre sur l'engagement financier et organisationnel qu'ils envisagent de donner en faveur du parascolaire. Preuve que cela n'a pas été fait ni même proposé jusqu'à présent.*

*Alors qu'on plébiscite l'engagement bénévole au sein de la commune et qu'on discutera des assemblées citoyennes, quel est le message que donne notre commune en ne communiquant pas avec ces réunions citoyennes, qu'elles soient associatives ou d'une autre forme ?*

*Le groupe socialiste ne se satisfait donc pas de formulations d'apparat et refusera donc à l'unanimité le classement de ce postulat P23-002 aux motifs évoqués, et attend toujours de réelles actions de collaboration effectives sur le terrain. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Merci pour ces paroles et puis ce n'est pas tout-à-fait juste. Vous avez reçu dans le portail ECHO à la dernière réponse du dernier Conseil général la lettre du Conseil communal qui proposait ceci, si vous la lisez bien, en page 2 : nous vous invitons volontiers.*

*Donc on invite ces dames à visiter les locaux de Para'Chouette avant la présentation aux parents qui aura lieu le 13 octobre afin de vous assurer des conditions d'accueil et de sécurité offertes. Elles l'ont reçue, on n'a pas eu de retour. Venait qui voulait et était prévu de présenter ces locaux à ces personnes-là et de faire une photo avec elles. Il n'y a pas de réponse, on ne va pas leur courir après, désolé. Après cette invitation, mon service, le 8 décembre, les a invitées à une rencontre et la réponse : elles ne donnent pas suite à notre proposition de rencontre. Je ne peux pas aller les chercher par la main.*

*Toujours pas satisfaites de cette réponse, parce que moi j'ai envie de les rencontrer ces dames, j'ai envie de partager avec elles, j'ai envie de voir ce qu'elles aimeraient faire, le 11 décembre, je*



*renvoie personnellement une invitation avec différentes dates et puis elles me répondent que : « nous n'avons pour le moment rien à vous dire [...] le comité est agendé à fin janvier [...] on va se recontacter fin janvier ». Moi je ne peux pas faire plus, je suis désolé. Je fais des invitations, je ne peux pas aller les chercher devant la porte pour les prendre par la main, ça c'est une chose.*

*Ensuite, quand c'est parti, on s'est retrouvé, on a discuté, on a dit ce qui est possible de faire et ce qui n'était pas possible de faire. On voulait un site communal multi sites, point. On ne voulait pas du privé subventionné et on a fait avec leur vision également à elles, un site communal subventionné d'office et preuve en est que leur nom Para'Chouette qu'elles ont trouvé, on leur a demandé si on pouvait le prendre pour notre structure ce qu'elles ont été d'accord de faire. Donc, on a eu des discussions entre nous. On a dit : est-ce que vous êtes d'accord de rester avec nous en parallèle de la Commune comme association de soutien, je dis bien de soutien, de Para'Chouette pour des activités annexes. Réponse : oui.*

*Je vais un jour aux Geneveys-sur-Coffrane, je vais boire un café sur une table : Halloween Para'Chouette, aucune information à la Commune, à mon service. Je découvre ça en buvant mon café. Pas d'invitation, rien. Alors, ne venez pas me dire après qu'on n'a pas invité, qu'on n'a pas répondu, qu'on n'a pas donné suite, etc. Aucune information à la Commune, rien. Et c'était très bien, c'est loin d'être une critique, merci. Mais ne nous reprochez pas de n'avoir rien fait pour Halloween.*

*Maintenant, la suite, parce qu'il y aura une suite. J'attends le mois de janvier. En janvier, je tiens à prendre contact avec ces dames, je tiens à faire quelque chose avec elles, aller de l'avant comme on dit. En parallèle à cela et ça rejoint également la commission consultative en matière de structure d'accueil du parascolaire, on va aussi rencontrer cette commission. La petite enfance c'est vraiment très très vaste ces temps, vous avez bien compris que ça a fait couler beaucoup d'encre et beaucoup de salive. On a également maintenant l'initiative populaire communale accueil des enfants du parti socialiste qui demande de faire, entre autres, un sondage sur les besoins des familles sur plusieurs années. Ça va se faire au mois de mars. Pourquoi au mois de mars ? Parce que on va laisser aux familles maintenant entre janvier et février, le temps de s'inscrire sur le site communal parce que si on envoie un sondage et les inscriptions en même temps, les gens vont commencer à tout mélanger. Donc on envoie les inscriptions jusqu'à fin février, à relever aussi que toutes les structures seront calées pour fin février dans les réponses. Début mars, on lance le sondage qu'on aura encore affiné avec la commission que j'ai précisée. Si j'arrive à voir ces dames d'ici-là et bien on va encore voir avec elles ce qu'elles pensent du sondage et puis on envoie ce sondage à toutes les familles. À voir maintenant jusqu'à quelle année on va étendre ça, mais voilà ce que l'on va faire à futur. Donc il ne faut pas dire qu'on travaille dans leur dos, il ne faut pas dire qu'on n'a pas envie de travailler avec elles et maintenant, moi j'attends aussi la réponse dans l'autre sens. »*

**Mme Sarah Bertschi (PS)** reprend la parole et répète qu'elle aimerait plutôt qu'on parle qu'on parle de « membres du comité » plutôt que « ces dames ».

*« Vous parlez de membres de Commission, de membres du Conseil général, vous parlez de membres des partis. J'aimerais, par respect, qu'on ne réduise pas les membres du comité à leur*





*simple sexe. Ça c'est une première chose. La deuxième chose, effectivement l'association des parents a voulu participer et collaborer avec la Commune. Elle a accepté que nous reprenions le nom de Para'Chouette. Ça c'était avant juin et après ils ont complètement été exclus du processus. Vous le mettez vous-même dans votre rapport, donc vous ne pouvez pas dire qu'ils ont été intégrés dans le processus, ils en ont été exclus. Alors forcément que ça peut mener à une certaine colère et confusion.*

*Effectivement, vous avez repris des contacts après les démentis, etc. qu'ils ont lancé et j'espère que votre démarche est désormais sincère dans la collaboration. Mais avant de collaborer, peut-être qu'il va falloir faire une gestion de conflits désormais. Parce que la manière dont ils ont été traités n'est pas très respectueuse finalement de la force qu'ils ont amenée, du travail qu'ils ont effectué en amont pour qu'on parvienne enfin après, grâce au travail de l'administration, à une structure qui nous donne en tout cas des places supplémentaires aux Geneveys-sur-Coffrane.*

*Concernant Halloween, vous je ne sais pas, mais en tout cas le Para'Chouette a été convié. Le Para'Chouette est une structure communale donc on ne peut pas dire que la Commune n'a pas du tout été intégrée dans cette collaboration. Le Para'Chouette n'a pas répondu non plus donc on peut aussi se poser la question finalement des positions communales et vice-versa dans les réponses. Voilà, c'est juste ce que je voulais ajouter comme précisions. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)**, pour lequel il n'y a pas eu d'exclusion, met fin à l'échange.

**Vote du classement du postulat PO23.002 – Projet de structure parascolaire aux Geneveys-sur-Coffrane (GsC), quelle place pour les membres de l'Association de soutien au parascolaire des Geneveys-sur-Coffrane ?**: accepté par 20 voix et contre 19.

## **9.2. Réponse au postulat PO23.003 – Organisation d'États généraux de l'accueil parascolaire**

---

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« Notre groupe acceptera son classement. Le Conseil communal a rempli le mandat initial en convoquant une séance dans des délais très brefs afin de réunir les acteurs concernés autour de la table et nous l'en remercions. Cependant, nous constatons que des acteurs ont été oubliés lors de cette séance, que la discussion n'était pas forcément cadrée de la manière la plus adéquate, que la rencontre s'est terminée quelque peu en queue de poisson, frustrant certains participants et que l'idée de convoquer une deuxième séance pour faire le point n'a jamais abouti.*

*Il est encore temps de réactiver ces États généraux, notamment en lien avec l'ouverture prochaine des inscriptions 2024-2025 et nous comptons sur le Conseil communal pour saisir cette opportunité et faire perdurer des rencontres de ces États généraux à l'avenir, notamment en lien avec la prochaine révision de la loi cantonale sur l'accueil des enfants ou le déploiement du projet MAÉ. »*



**Mme Sarah Bertschi (PS)** donne la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste remercie le Conseil communal et l'administration pour sa réactivité à la mise sur place d'États généraux, à la veille des vacances scolaires. »*

*Ces États généraux ont révélé, s'il fallait encore, un contexte tendu créé par une situation d'urgence ainsi que l'importance, à l'avenir, de collaborer davantage avec les acteurs et partenaires et de communiquer mieux.*

*Nous saluons la volonté du Conseil communal de réitérer des États généraux sur le sujet. Nous ne pouvons que l'inciter à le faire avec une anticipation suffisante pour éviter de réitérer le travail supplémentaire qu'engendre l'urgence.*

*Dans ce contexte, le groupe socialiste acceptera le classement du postulat P023-003. »*

**Vote du classement du postulat PO23.003 – Organisation d'États généraux de l'accueil parascolaire** : accepté à l'unanimité.

### **9.3. Réponse au postulat PO23.004 – Pour l'intégration des structures d'accueil parascolaire privées dans la politique communale**

---

**Mme Sarah Bertschi (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste relève que, lors des différentes analyses menées, les capacités des structures privées ont été prises en compte et adaptées si nécessaire. Dans l'urgence, le Conseil communal a réussi à trouver des solutions pour parer au plus urgent. »*

*Dans ce contexte, le groupe socialiste acceptera le classement du postulat P023-004. »*

**Vote du classement du postulat PO23.004 – Pour l'intégration des structures d'accueil parascolaire privées dans la politique communale** : accepté à l'unanimité.

### **9.4. Réponse à la motion populaire M23.003 – Motion populaire communale Création d'une structure parascolaire communale aux Geneveys-sur-Coffrane**

---

**Mme Sarah Bertschi (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Comme déjà dit, le groupe socialiste relève tout le travail effectué. Nous nous réjouissons qu'une solution ait pu être trouvée. La structure actuelle répond au besoin, de manière encore peu optimale, mais à l'avantage de répondre au besoin essentiel de garde, dans un délai court. »*

*En effet, les distances à parcourir pour les enfants, par tous les temps, entre le collège et les structures sont encore à optimiser, les questions d'accès aux sanitaires également, la multiplication des structures de garde pour un même enfant sur une même journée sont quelques exemples de points d'optimisation nécessaire à terme.*



*Le groupe socialiste acceptera le classement de la motion M23-003. »*

**Vote du classement de la motion populaire M23.003 – Motion populaire communale Création d'une structure parascolaire communale aux Geneveys-sur-Coffrane** : accepté à l'unanimité.

#### **9.5. Réponse à la motion M23.004 – Quelle est la demande réelle pour le parascolaire ?**

---

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« Pour finir, concernant notre motion M23.004 par ailleurs prise en considération à l'unanimité, nous ne pourrions accepter son classement. Le Conseil communal a certes créé de nouvelles places, sur la base des demandes venant de la population, à travers des courriers, motions populaires et pétitions ainsi que sur la base du taux de couverture dans les villages et des listes d'attente. Cependant, la motion demandait de réaliser une étude complète afin d'évaluer la demande réelle de placement en structure parascolaire pour les cycles 1 et 2, notamment via un sondage. Le Conseil communal vient de nous informer qu'une telle démarche allait être effectuée, alors faisons le travail et classons la motion ensuite ! Cela donnera l'opportunité au Conseil communal de présenter les résultats de cette étude devant notre Autorité. »*

**Mme Sarah Bertschi (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste prend note de la réponse donnée par le Conseil communal à la motion M23.004. Nous ne reviendrons pas trop longuement sur ce que nous avons déjà évoqués à plusieurs reprises sous les autres postulats et motion, sauf à rappeler la nécessité d'anticipation des problématiques et des besoins, pour éviter de devoir faire un travail supplémentaire titanesque lié à l'urgence, pour trouver des solutions acceptables, mais largement perfectibles.*

*En effet, l'urgence a été provoquée par un manque évident d'anticipation et de collaboration. Notre commune n'aurait jamais dû avoir à travailler dans une telle urgence sur une problématique déjà connue. Ni à devoir multiplier les interventions politiques en un si court laps de temps pour faire bouger l'immobilisme, alors que notre groupe tire la sonnette d'alarme depuis 2017. Soit plus de 6 ans, en signifiant que si l'on n'agit pas, le problème de garde finira par nous sauter à la figure. Nous y sommes. Nous avons 6 ans pour anticiper. Et ce postulat vise justement à ce que la situation 2023 ne se reproduise plus.*

*Dans sa réponse, le Conseil communal nous fournit les chiffres a posteriori pour l'année en cours en nous précisant qu'il « faut effectuer une demande à l'ensemble des parents pour définir les besoins » et répond aux questions de calcul, de taux de couverture et d'attribution qui lui étaient posées.*

*Mais il ne répond pas à la question de l'anticipation, principal objet de la motion. Nous sommes à la veille de la nouvelle année. Nous imaginons donc que le formulaire de questionnaire des parents est prêt à être envoyé en janvier. On nous a dit pas tout à fait janvier tout à l'heure. Pourquoi ? Parce qu'il faut leur donner un temps acceptable de réponse, parce qu'il faut avoir le*



*temps de traiter les données, parce qu'il faut pouvoir anticiper les demandes et les besoins pour la prochaine année scolaire et enfin ajuster l'offre.*

*Aussi, quand cette demande sera-t-elle faite aux parents ? Comment le Conseil communal envisage-t-il cette demande ? La demande intégrera-t-elle d'autres notions que le seul besoin pour optimiser les réponses possibles et donc la flexibilité aussi pour les structures ?*

*Si oui, lesquelles ? Car au-delà de l'identification du besoin, il faudra bien, dans les cas critiques, pouvoir y répondre.*

*Le groupe socialiste refusera donc le classement de la motion, dans la mesure où aucune action ni procédure n'est effective ni mise en œuvre à ce stade. Nous demandons au Conseil communal une fois encore de tirer les enseignements de cette expérience 2023 et d'économiser l'énergie de tous (citoyens, Conseil général, Conseil communal et les services de l'administration) en anticipant davantage les problématiques et ce de manière réellement efficiente. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« J'aimerais quand même dire quelque chose qui me surprend grandement. On est en train de nous faire le coup du « On vous avait dit ». C'est facile... « en 2017 on vous avait dit ». Mais je pense qu'il faut qu'on se souvienne d'une chose extrêmement importante à mes yeux, rappelez-vous Mesdames, Messieurs, les Conseillers généraux, Conseillères générales qui étaient là avant vous, peut-être que vous en faites partie aussi, avaient décidé qu'il fallait mettre la pression sur le budget pour faire en sorte qu'on ne creuse pas les déficits. Raison pour laquelle le Conseil communal s'exprime autant, parce qu'il vous obéit le Conseil communal, il dit voilà on a un minimum de pourcentage à respecter (c'est les 20, on respecte les 20, point). Il n'y a pas un vrai problème d'un Conseil communal qui ne veut pas voir les choses, qui ne fait pas les choses et puis qui voit tout faux.*

*Il y a une décision d'un Conseil général qui dit « respecte le budget ». Et puis pourquoi le Conseil général dit respecte le budget ? Parce que la population le lui dit. Et puis quand le Conseil général ne veut pas obéir, que fait la population ? Elle fait des référendums aux augmentations fiscales. S'il vous plaît, restez un petit peu cohérent sur ce sujet-là au moins. Et puis je pense que fustiger tout simplement le Conseil communal en disant qu'il ne fait pas son travail, moi c'est quelque chose que j'ai un peu de peine à admettre. J'en fais part. »*

**Vote du classement de la motion M23.004 – Quelle est la demande réelle pour le parascolaire :**  
accepté par 20 voix contre 19.

#### **9.6. Adoption du postulat PO23.006 – Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire**

---

*« Le Conseil général demande le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire, par exemple par un rythme plus soutenu de séances, par des compétences élargies ou par sa transformation en commission du Conseil général.*



Ces derniers mois, de nombreux objets ont été déposés au sein du Conseil général concernant l'accueil parascolaire des enfants dans le Val-de-Ruz : pétitions, motions (populaires), postulats et initiatives. Le Conseil communal a livré le 27 novembre un rapport proposant le classement de 5 de ces objets. Or, la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire n'a siégé qu'une seule fois depuis le début de la législature. Cette situation révèle une lacune qu'il s'agit de combler afin que les démarches du Conseil communal soient renforcées par une consultation préalable des acteurs du terrain et politiques. La commission existante pourrait être renforcée dans ses tâches et dans son rythme de séances ou elle pourrait être dissoute et remplacée par une commission du Conseil général avec compétences pour proposer des projets et consulter elles-mêmes les organismes concernés.

Clarence Chollet, au nom du groupe Verts-Vert'libéraux. »

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« Le postulat est assez clair, je n'ai pas besoin de revenir dessus de manière large mais ce qu'on constate quand même je pense cette dernière année, il y a beaucoup de choses qui ont été faites, beaucoup de projets qui ont été menés à bien et ça je l'ai déjà dit et on le reconnaît et on est vraiment très contents de ça. Il y a par contre aussi beaucoup de frustration et un manque quand même assez flagrant de communication sur les projets du Conseil communal. Alors, oui il a dû travailler sous pression et ça on le comprend très bien mais quand même. Constaté que durant cette année avec des projets intenses de plus de 70 places créées que la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire a été convoquée seulement une fois, et puis que d'ailleurs cette commission a été convoquée seulement une fois depuis le début de la législature, nous, ça nous paraît quand même un petit peu problématique en matière de processus politique et du coup vient ce postulat qui demande un renforcement de cette commission. On a plein de commissions, notamment une commission de l'urbanisme, une commission des aménagements urbains qui sont des commissions du Conseil général qui travaillent les rapports au préalable et ça paraît quand même assez évident vu le nombre de projets actuels mais aussi futurs, on va avoir justement cette loi sur l'accueil des enfants qui va être rédigée qui aura des implications concrètes dans la Commune. On a le projet MAÉ qui est un projet phare du Conseil communal qui va devoir être déployé. On a quand même de la peine à comprendre que cette commission ne soit pas une commission du Conseil général et qu'en plus elle siège si peu de fois et qu'elle n'est pas convoquée, typiquement en préparation d'un rapport qui va être soumis au Conseil général, elle n'a pas été consultée, elle n'a pas été réunie et ça on le regrette. Donc du coup ce qu'on demande c'est que cette commission soit renforcée. On donne des pistes, on ne dit pas comment, on donne des pistes au Conseil communal, mais que cette commission soit un réel soutien pour le Conseil communal dans ce domaine qui est vraiment intense actuellement et central quand même pour la politique familiale de la Commune. »*

**M. Julien Petese (PLR)** donne la position du groupe PLR-Le Centre.

*« Pour le groupe PLR-Le Centre, une commission sur ce thème existe déjà et comporte en plus des représentants du corps enseignant et du domaine du parascolaire. Si elle devient une commission*



*du Conseil général, elle ne sera plus composée d'un panel aussi large de parties prenantes et leur contribution risque de manquer cruellement. Faudra-t-il alors créer une nouvelle commission pour conserver l'apport des spécialistes ?*

*Dans un avenir proche, le projet MAÉ pourra déployer ses effets et c'est LA bonne voie à suivre. En l'état, le Groupe PLR le Centre dans une large majorité refusera le postulat. »*

**M. Ahmed Muratovic (PS)** donne la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste soutiendra ce postulat. »*

**M. Romain Douard (Les Verts)** donne la position du groupe Verts-Vert'libéraux.

*« Pour compléter ce qui a été dit, j'aimerais revenir sur les rôles des commissions et sur leur constitution. On a des commissions du Conseil communal qui sont convoquées par le Conseil communal, on a des Commissions du Conseil général qui elles peuvent s'autoconvoquer. Cela change pas mal la donne. Si dans ce cadre-là on avait une commission du Conseil général, les membres auraient pu convoquer la Commission pour peut-être permettre de désamorcer toutes ces tensions dont on vient d'entendre parler ce soir. Or, dans ce sens-là je vous suggère et je vous convie à soutenir ce postulat. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Le Conseil communal ne combat pas ce postulat et va étudier plusieurs pistes. »*

**Vote d'adoption du postulat PO23.006 – Pour le renforcement de la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire** : accepté par 22 voix contre 13 et 4 abstentions.

## **10. Motions et proposition**

---

### **10.1. Motion M23.005 – Des cours d'école répondant aux défis actuels**

---

La motion M23.005 a été retirée en début de séance.

### **10.2. Motion M23.006 – Créons des assemblées citoyennes à Val-de-Ruz**

---

*« Le Conseil communal est invité à mettre en place des assemblées citoyennes de villages ou groupement de villages. Il pourra pour ce faire s'inspirer des Assemblées citoyennes instaurées lors de la fusion des communes de Neuchâtel et mises en place dernièrement.*

*Lors de la fusion, la plupart des partis ont exprimé leurs craintes que les villages y perdent de leur spécificité et de leur autonomie. Nous saluons la volonté des Conseillers communaux d'assurer un*



contact étroit avec la population avec leurs cafés vaudruziens et partageons leur scepticisme sur leurs impacts. Toutefois, ces cafés sont restés très informels et les habitants qui y ont assisté sont restés parfois frustrés qu'il n'y ait ni procès-verbaux, ni suivis, ni retombées concrètes. Une forme plus structurée semblerait plus à même de renforcer l'intérêt de la population.

L'idée de ces assemblées n'est pas de recréer les entités qui existaient avant la fusion, mais d'offrir aux citoyens, qui partagent des préoccupations liées à leurs régions, de pouvoir échanger et être force de propositions pour les autorités politiques et administratives. En ne limitant pas la participation aux électeurs, ces assemblées pourraient permettre à toute personne habitant dans la commune de proposer des idées et de se sentir plus proche des autorités et de l'administration.

Le site de la Ville de Neuchâtel décrit parfaitement ce à quoi Val-de-Ruz pourrait s'inspirer. <https://www.neuchatelville.ch/assembleescitoyennes>

M. Laurent Debrot, au nom du groupe Verts-Vert'libéraux. »

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** complète par les propos suivants.

*« Lors de chaque fusion de communes, le thème du maintien de l'identité des anciennes entités ou villages fait débat et suscite des craintes et motive des oppositions. Val-de-Ruz n'y a pas fait exception, tous les partis ayant relevé ce risque.*

*Les nouvelles autorités ont dès le début instauré des ateliers participatifs qui ont eu un beau succès et ont abouti à la définition d'axes stratégiques et d'axe de travail. Je ne sais pas qui, ici ce soir, pourrait m'en citer un. Mais ces démarches ayant été plutôt destinées à orienter la nouvelle commune, elles ont de fait cessé d'être.*

*Ensuite, c'est avec les Cafés vaudruziens que le Conseil communal a cherché à maintenir un lien avec la population. Pour y avoir participé à quelques reprises, je partage la lassitude de certain de voir un peu toujours les mêmes personnes y participer avec souvent les mêmes griefs, ou de l'absence de procès-verbaux et donc de suivi.*

*Peut-être que la participation de la population à la vie commune doit régulièrement se réinventer ?*

*Ce soir nous vous proposons une nouvelle approche, moins transversale et plus locale. Celle des Assemblées citoyennes. Ce n'est pas une solution clé en main que nous voulons vous présenter ici, mais nous vous invitons à découvrir le travail extraordinaire et novateur de la nouvelle commune de Neuchâtel qui avait mis cela dans sa convention de fusion et présenté un rapport du Conseil général par la commission des Assemblées citoyennes et des quartiers en octobre 2022 avec un projet de règlement. Tout cela, on le trouve sur le site internet qui est cité en lien avec cette motion.*

*Un tout ménage a lancé le projet avec le slogan : Les assemblées citoyennes, source d'imaginations, de propositions et d'inspiration.*

*La mise en place des 7 assemblées le printemps passé a commencé avec 7 séances constitutives présentant les objectifs et les moyens mis à disposition, puis au tirage au sort des 7 bureaux parmi les personnes présentes. Mais les choses sérieuses ont vraiment commencé cet automne avec les*



*premières séances traitant des premières propositions. Les procès-verbaux sont déjà en ligne sur le site de la commune de Neuchâtel, et je me suis attelé à les lire pour sentir l'état d'esprit qui y a régné. Et bien, Mesdames, Messieurs, ça fait envie !*

*Elles sont ouvertes à toutes les personnes résidentes (à l'exception des conseillers généraux et des conseillers communaux), y compris des d'enfants dont la présence active a été à plusieurs reprises saluée dans les procès-verbaux. Ainsi, entre 30 et 70 personnes y ont participé représentant un peu moins de 1 % de la population.*

*Voici un aperçu des propositions qui ont été validées sous forme de mandat aux autorités ou de propositions directement mis en œuvre par l'assemblée. Adaptation d'un trottoir, mise en valeur d'une œuvre d'art, création d'une zone 30, pose d'un banc public, aménagement d'une place de jeux, un spectacle de drones à la fête nationale, une table et banc de pique-nique sur une place, création d'une place de quartier, installation de boîtes à troc... etc. Du concret, du local, du vécu, de la simplicité pour tenter de redonner un sens et une vie à nos villages.*

*Je vous invite à accepter notre motion afin de lancer une réflexion plus précise sur le sujet. »*

À 22h20, le président suspend la séance durant 10 minutes.

Reprise de la séance à 22h30.

**M. Pascal Truong (PLR)** donne la position du groupe PLR-Le Centre.

*« Le groupe PLR-Le Centre refusera la motion demandant la création d'assemblées citoyennes. Les outils politiques dont dispose la population sont nombreux (initiative communale, referendum, motion populaire, pétition) et elle les utilise.*

*À la quasi veille d'élections communales, nous ne pouvons qu'encourager nos concitoyens à participer aux réunions des divers partis et groupes politiques, à se présenter sur les listes électorales, bref à donner leur avis et à participer aux décisions de la Commune. Il incombe à tous les habitants de la faire vivre. Notons ici qu'il n'est nul besoin d'être électeur pour participer aux réunions des groupes ou partis.*

*La Commune de Val de Ruz a fusionné les autorités politiques de ses différents villages. Nous voyons dans la création d'un étage politique supplémentaire et inférieur un retour en arrière néfaste. La politique a fusionné, mais les tissus associatifs locaux persistent et ils constituent l'âme et l'esprit de nos villages. Il incombe à tous les habitants de les faire vivre. »*

**Mme Sarah Bertschi (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt de la motion relative aux assemblées citoyennes. La consultation, la proximité et la rencontre avec les citoyens est une des valeurs fondamentales que nous défendons, pour être au plus près des réalités et préoccupations de la population.*

*Nous plébiscitons l'idée de mettre en place une assemblée citoyenne au niveau communal, ouverte à tous et structurée comme le propose la motion. La question de village nous interroge.*





*Ne devons-nous pas, comme cela a été fait pour les ateliers citoyens avant la fusion, davantage rassembler nos citoyens autour de thématiques plutôt que de villages, de permettre aux préoccupations et sensibilités de village de s'exprimer justement sur ces thématiques en s'élevant à de meilleures solutions, d'encourager à cette occasion la voix des villages dans ces assemblées thématiques et de faire de ces assemblées un véritable outil de démocratie efficace pour affiner et optimiser le travail des Autorités vers les préoccupations de chacun et chacune.*

*Toutefois, la motion ne prévoit pas cela. Et ce point nous questionne au niveau opérationnel aussi.*

*En effet, la mise en place d'assemblées citoyennes demande un travail important de l'administration. Pour qu'elles portent réellement leurs fruits, il faut qu'elles soient organisées, préparées, verbalisées et suivies d'effets concrets.*

*Or, le nombre d'assemblées et la charge impliquée seraient ici potentiellement multipliés par le nombre de villages. Dès lors, comment faire pour assumer autant d'assemblées citoyennes sachant que Val-de-Ruz a été la plus grande fusion de Suisse en termes de communes ?*

*Le groupe plébisciterait une assemblée communale avec des thématiques et des localisations tournantes. Mais il est partagé sur une telle multiplication des assemblées au regard de leur efficacité réelle à répondre aux questionnements des citoyens.*

*Ne devrait-on pas davantage se demander s'il ne vaut pas mieux avoir moins d'assemblées, mais qui ont plus de poids en tant que force de proposition pour les Autorités. Plutôt que de multiplier des assemblées auxquelles les Autorités n'auront pas la possibilité de répondre avec la satisfaction qu'on en est en droit d'attendre d'elles.*

*Au vu de ce qui précède, le groupe socialiste votera librement, n'excluant pas un certain nombre d'abstentions. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Pour le Conseil communal, il s'agit d'une idée « bien de loin, mais loin d'être bien » qui appelle au moins les 7 points d'attention suivants.*

**Premier point, l'efficacité de la gouvernance :**

*Alors que les personnes élues démocratiquement, qu'elles soient membres de l'Exécutif ou membres du Législatif, représentent légitimement des choix des citoyens, tant dans la couleur politique que dans la confiance accordée aux personnes qui composent l'Autorité publique, cette couche supplémentaire de consultation ralentira sans le moindre doute les processus de décision qui par ailleurs et par nature, démocratie s'en faut, ont déjà un rythme de gastéropode aux yeux d'une société vivant « le tout tout de suite ». Preuve en est, le mécontentement des pétitionnaires et motionnaires populaires dont une partie a trouvé qu'ouvrir un nouvel accueil parascolaire en octobre plutôt qu'à la rentrée d'août cette année était inadmissible.*



### **Second point, la pertinence de ce mode de consultation face aux mécanismes existants :**

*L'introduction d'assemblées citoyennes pourrait être perçue comme redondante, par rapport aux autres outils dont 3 viennent d'être cités et auxquels il y a lieu d'ajouter la pétition, l'utilisation du formulaire qualité sur le site Internet de la Commune, l'adresse courriel « contact » de la Commune, l'appli qui permet de relayer les photos quand une situation litigieuse se produit dans un coin du village ou encore un contact direct qui peut être pris avec un membre de l'Autorité, ce qui fait partie de ces fonctions.*

*De plus, l'histoire prouve que la population vaudruzienne sait comment faire entendre sa voix lorsqu'elle n'est pas satisfaite par le travail des élus. Les actions qu'elle a menées récemment concernant les structures d'accueil parascolaire en est un récent témoignage.*

*Avant celle-là, faut-il rappeler ses actions lors de la réorganisation de l'école en lien avec les enclassements et le transports d'élèves, celle concernant la fermeture de la gare de Montmollin, par exemple ?*

*Bref, si les élus ne font pas le travail aux yeux de la population, cette dernière peut en tout temps faire entendre son insatisfaction et l'histoire nous dit qu'il existe à Val-de-Ruz une vivacité démocratique certaine.*

### **Troisième point, le risque de polarisation et de clivage :**

*Il est à craindre que la création d'assemblées citoyennes puisse entraîner une polarisation accrue au sein de la communauté. Si ces assemblées devaient devenir des forums pour des opinions extrêmes ou des débats conduisant à la cristallisation des opinions, cela pourrait nous amener à des résultats contre-productifs pour la cohésion sociale.*

*Les assemblées citoyennes seraient donc in fine perçues comme non représentatives et ne reflétant pas fidèlement la diversité d'opinions au sein de la commune.*

*De plus, des groupes ou des partis pourraient chercher à influencer les débats et les propositions dans ces assemblées citoyennes, pour servir leurs propres intérêts, ce qui tendrait à compromettre l'objectif de représentation équitable.*

*Enfin, que dire de la part des participants à ces assemblées qui, sous une certaine forme de pression de conformité, dira oui ou non, dira « j'aime », « j'aime pas » à des projets et initiatives portés particulièrement pas une seule personne qui aura su faire preuve d'un certain leadership voir même qui aura utilisé la manipulation pour arriver à ses fins.*

### **Quatrième point, les risques d'absence de convergence avec ce sur quoi les Autorités doivent prioritairement travailler en raison des plans de développement de la stratégie communale et des plans stratégiques provenant d'autorités supérieures :**

*Les assemblées citoyennes pourraient amener une plus grande fragmentation et complexité de traitement des sujets, les Autorités étant appelées à les gérer à un niveau de granularité trop fin, trop spécifique, trop égocentré, ce qui entraînerait inévitablement des difficultés de coordination*



*et une dispersion des ressources, compromettant la cohérence et l'efficacité des politiques publiques sectorielles pourtant votées par une majorité de la population.*

**Cinquième point, l'utilisation optimale des ressources de l'exécutif dans ses modes d'interactions avec la population :**

*Votre Exécutif a décidé de supprimer les trois cafés vaudruziens annuels par des présences actives à trois manifestations d'envergure dans notre vallée. Mais avant d'ajouter de nouvelles structures, il lui semble plus judicieux d'évaluer et d'améliorer les méthodes actuelles et prend volontiers l'engagement de le faire dès l'an prochain. Pour votre Exécutif, il s'agit de garantir une utilisation optimale des ressources.*

**Sixième point, l'aspect financier :**

*Nous autres élus, n'avons-nous pas reçu par deux fois un ordre de la population ? Un ordre de faire avec les ressources financières à disposition ?*

*La mise en place et la gestion d'assemblées citoyennes nécessiteraient des ressources financières, logistiques et humaines importantes : la préparation réglementaire, la formation des animateurs, l'organisation des assemblées, la production de documentation, la création de procès-verbaux et l'installation de mécanismes de suivi, sans parler de la mobilisation de certaines commissions qui pourraient être prises par des sujets qui les concernent de plus près.*

*Coûts qui mis en rapport avec les avantages potentiels qu'apporteraient les assemblées citoyennes pourraient s'avérer inutile, surtout si les résultats concrets et tangibles ne sont pas du tout garantis.*

**Septième et dernier point, les motionnaires suggèrent de s'inspirer du modèle mis en place à Neuchâtel Ville :**

*Sont-ils conscients que le processus de fusion a fait qu'un certain nombre d'employés communaux se sont vus tellement sous-occupés dans le cadre de la répartition des postes que la mise en place de ces assemblées citoyennes fussent les bienvenues pour leur trouver du travail ?*

*Mesdames et Messieurs, pour toutes ces raisons, le Conseil communal combat cette motion, tout en répétant qu'il étudiera, durant l'an prochain, les possibilités de renforcer ses interactions avec la population. »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** communique la remarque suivante.

*« Selon l'analyse complète du Conseil communal que je ne partage évidemment pas complètement, il y a effectivement des risques. J'aimerais juste ajouter, à ceux qui ont dit préférer des assemblées thématiques, que c'est bien ce qu'on avait au départ avec les ateliers participatifs et qui ont montré leurs limites. De parler de manière générale de routes, de vergers ou de places publiques, on ne parle plus de concret et local et on démobilise la population.*

*Ce qui est ressorti avec les premières assemblées citoyennes de la Ville de Neuchâtel c'est que justement, qu'ils ont parlé des choses extrêmement locales. Si vous avez un atelier participatif transversal qui dit qu'il faudrait mettre des arbres partout où on peut en mettre, c'est moins*



*concret qu'une assemblée citoyenne qui dit « j'aimerais bien qu'on ait un arbre dans ce carrefour-là », ou encore « on aimerait avoir dans ce carrefour-là une place pour mettre un banc ».*

*Ce sont des choses trop concrètes pour être traitées au Conseil général. On voit que notre échelon politique, ça reste très austère et peu populaire. J'imagine qu'il y a sûrement des personnes qui n'ont pas envie de finir à onze heures le soir pour parler budget.*

*Alors je vous invite à accepter cette motion, sachant qu'évidemment, elle aura un coût. Mais je pense que le fait qu'il y ait déjà un gros travail de réflexion faite par la Ville de Neuchâtel, ça va simplifier le processus. »*

**Vote de prise en considération de la motion M23.006 – Créons des assemblées citoyennes à Val-de-Ruz** : refusée par 19 voix contre 15 et 4 abstentions.

## **11. Résolutions, interpellations et questions**

---

### **11.1. Réponse à l'interpellation I23.006 – La ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds sort du tunnel**

---

Réponse du Conseil communal :

#### **« Les compétences communales, cantonales et fédérales**

La ligne directe du réseau express régional (RER) neuchâtelois, appelée à relier La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel à la cadence du quart d'heure découle du projet FAIF (Financement et aménagement de l'infrastructure ferroviaire) accepté en votation populaire le 9 février 2014. Le 21 juin 2029, les chambres fédérales allouaient une somme de 12.89 milliards de francs à l'étape d'aménagement 2035 du programme de développement stratégique de l'infrastructure ferroviaire (PRODES 2025), en y incluant la ligne directe.

Contrairement au projet « TransRUN », refusé par l'électorat neuchâtelois le 23 septembre 2012, le financement, la planification et la réalisation sont désormais de compétence fédérale. Seule la gare de Cernier, pour laquelle une enveloppe budgétaire de 45 millions de francs est prévue, reste à la charge du Canton.

La Confédération, via l'office fédéral des transports (OFT), a mandaté les chemins de fer fédéraux (CFF) pour la réalisation de la ligne directe.

Il convient de noter ici que dans le respect des échelons institutionnels, la Commune de Val-de-Ruz n'est pas l'interlocuteur de l'OFT, ni des CFF. Le relai officiel se fait par l'intermédiaire du Canton et les informations apportées par cette réponse sont toutes publiques.



Il existe bien des groupes de travail au sein desquels tant la Commune que les CFF sont représentés, mais les échanges qui s'y produisent sont de l'ordre de la mise en œuvre et non pas de la conception.

### **Le choix de la variante**

Au cours d'une conférence de presse tenue le 7 septembre 2023, l'OFT, les CFF et le département du développement territorial et de l'environnement ont présenté publiquement le choix de la variante de tracé retenue à l'issue de l'étude préliminaire dans l'attente de l'avant-projet. Celle-ci présente un tronçon en surface d'environ 1.4 km, en aval de la future gare de Cernier.

Afin de donner une réponse étayée à l'interpellation, les diverses questions qu'elle comporte sont reprises séparément ci-dessous.

### **Première question**

- Qu'est-ce qui justifie ce changement par rapport à la version souterraine présentée comme unique solution et "privilégiée" en 2015 ?

Le choix de la variante incombe désormais aux instances fédérales. Les CFF et l'OFT ont communiqué avoir choisi la solution comportant un tronçon en surface pour des raisons économique et sécuritaire. Les surcoûts avancés pour un enfouissement indiquent une fourchette de CHF 140 à CHF 210 millions.

Il a également été indiqué oralement qu'un enfouissement de la ligne ne permettrait pas de préserver des surfaces d'assolement (SDA), du moment qu'il ne s'agirait pas d'un tunnel au sens propre, mais d'une tranchée couverte, sur laquelle une exploitation agricole ne serait pas possible.

### **Deuxième question**

- Le surcoût évoqué de plus de CHF 300 millions pour une ligne souterraine est-il vraiment rédhibitoire si on considère une durée d'exploitation de la ligne d'un siècle ou plus ?

Le surcoût estimé par les CFF pour un enfouissement de la ligne est une somme allant de CHF 140 à CHF 210 millions, soit de 10% à 15% environ du budget total de la ligne directe (gare de Cernier mise à part). Compté sur un siècle ou plus, le surcoût représente de CHF 1.4 à CHF 2.1 millions d'amortissement supplémentaire par année d'exploitation, ainsi que des intérêts annuels moyens qui peuvent être estimés entre CHF 3 et 4 millions par année.

Si l'on ramène ces sommes à l'emprise de 6.5 ha de terrain que nécessite la variante retenue par les CFF, chaque mètre carré de terrain préservé le serait à un coût allant de CHF 2'000 à plus de CHF 3'000, tout en sachant qu'il ne pourrait plus servir à l'agriculture.

### **Troisième question**

- Une tranchée couverte a-t-elle été envisagée à minima pour limiter l'impact visuel et sonore, comme cela a été fait pour certains tronçons de l'A5 le long du Littoral ou de la H20 au Val-de-Ruz ?



En aval de la gare de Cernier, la variante entièrement en souterrain serait bien celle d'une tranchée couverte et non pas celle d'un « vrai » tunnel. La réponse est manifestement « oui ».

L'impact visuel et sonore peut être estimé à partir de celui de la ligne actuelle, qui est entièrement en surface. Au cours de la conférence de presse du 7 septembre, les CFF ont indiqué qu'il n'y a « pas de préavis négatif de l'office fédéral du développement territorial (ARE) ni de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) ».

### Quatrième question

- Comment et où va-t-on compenser les 4 ha de « bonnes terres agricoles » supprimées ?

La consommation de « bonnes terres agricoles », autrement dit de SDA, annoncées lors de la conférence de presse du 7 septembre est la suivante :

|                                   | Emprise définitive | Emprise provisoire<br>(chantier : environ 10 ans) |
|-----------------------------------|--------------------|---|
| Variante partiellement en surface | 6,5 ha             | 7,5 ha  |
| Variante enterrée                 | 2,7 ha             | 19 ha   |

Le projet étant mis en œuvre par la Confédération et revêtant une importance nationale, il appartient à cette dernière, à priori par l'intermédiaire des CFF, de trouver les compensations nécessaires. Le sujet figure à l'agenda de l'un des groupes de travail techniques, mais il n'a pas été abordé concrètement à ce stade.

### Cinquième question

- Quelles actions le Conseil communal envisage-t-il d'entreprendre dans le but d'une intégration de la ligne répondant aux attentes des habitants et aux engagements pris par les Autorités cantonales en 2015 ?

À la suite du refus cantonal du « TransRUN » et à l'adoption du FAIF puis de PRODES 2035 au niveau fédéral, le centre de décision pour ce qui regarde la ligne directe appelée à relier La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel a échappé à notre Canton pour être transféré à Berne. Si cela peut être lu comme une bonne nouvelle financière, elle se paye par une perte de pouvoir décisionnel.

En amont de l'étude préliminaire, toutes les occasions de contact informelles avec des responsables des CFF ont été saisies pour souligner avec insistance la sensibilité de la population vaudruzienne à la sauvegarde de la terre agricole.

Le choix de la variante étant désormais officiel, c'est par l'intermédiaire des groupes de travail techniques qu'il est possible de travailler pour faire en sorte que les emprises soient aussi faibles que possible en optant pour les options les moins impactantes et la mise en place de mesures débouchant sur une intégration paysagère aussi harmonieuse que possible de la ligne.



Compte tenu des compétences qui sont les siennes vis-à-vis de l'échelon fédéral, le Conseil communal n'envisage pas de démarche visant à contester frontalement le choix de la variante.

### Conclusion

L'interpellation I23.006 témoigne de l'inquiétude de votre Autorité quant au choix de la variante communiquée pour la réalisation de la ligne directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel ainsi que du souci de savoir dans quelle mesure les Autorités communales peuvent l'influencer. Le financement et la réalisation de l'ouvrage étant de compétence fédérale, la Commune n'a pas de réel moyen d'action dans ce dossier. Dans le cadre des contacts indispensables à la coordination du projet, les Autorités continueront, comme elles l'ont déjà fait, à plaider pour les solutions les moins impactantes – et idéalement à une variante entièrement en tunnel dans le cas bien improbable où cette option reviendrait d'une manière ou d'une autre à l'ordre du jour. »

**M. Christian Masini (PLR)** fait part de son degré de satisfaction à la réponse du Conseil communal.

*« Nous voyons clairement qui est aux commandes de ce gros projet, je parle bien des CFF et de l'OFT (Office Fédéral des Transports) bien entendu. Le Canton et encore moins notre Commune ne seront consultés. C'est très regrettable pour nos terres agricoles qui seront perdues, car même enterrées celles-ci ne pourront être exploitées. Le Conseil d'État affirmait le contraire. La Commune avec ses faibles moyens va plaider pour des solutions les moins impactantes.*

*Porteur de cette interpellation et après consultation de mes collègues des autres groupes, j'ai l'autorisation de répondre OUAIS (ni oui ni non) au classement de cette interpellation I23.006. »*

### **11.2. Réponse à l'interpellation I23.007 – Qui pilote le projet de la Vue-des-Alpes ?**

Réponse du Conseil communal :

#### **« Parc régional Chasseral et sa mission**

L'association Parc régional Chasseral (ci-après : Parc Chasseral) a été créée au sens des articles 60 à 79 du Code civil suisse, dont sont membres 23 communes bernoises ou neuchâteloises, des organisations avec personnalité juridique comme des bourgeoisies, des associations ou groupes d'intérêt ainsi que des membres individuels. Parc Chasseral doit bénéficier d'une reconnaissance fédérale afin de pouvoir activer les appuis et soutiens, notamment financiers, à l'appui de ses actions. La reconnaissance s'établit sur une série de critères qui vont de la conservation du paysage et de la biodiversité à la promotion régionale en passant par l'atteinte d'objectifs en matière de sensibilisation.

Parc Chasseral propose et développe des projets à l'adresse de divers publics et partenaires, dont les communes, en intervenant en appui, voire comme mandataire, et sans se substituer, sur le plan décisionnel, aux partenaires.



### **Les démarches relatives à La Vue-des-Alpes**

Donnant suite à la campagne pilote « Pratiques innovantes » du Fonds suisse pour le paysage, Parc Chasseral a déposé en janvier 2023 le projet « Pratiques innovantes en matière de paysage ». La proposition de l'association, validée par le chef de dicastère responsable, consiste à tester sur le site de La Vue-des-Alpes des démarches innovantes sur le thème du paysage. Il s'inscrit dans la continuité des réflexions participatives organisées en 2017 avec un large panel de participants, qui ont débouché sur la réactivation du groupe de coordination « Avenir de La Vue-des-Alpes », qui se réunit régulièrement et qui a adopté le principe d'une démarche ouverte en décembre 2019.

Parallèlement, les Autorités communales ont procédé à des analyses plus formelles à l'appui de la planification territoriale matérialisée par le projet de plan d'aménagement local, confiées par la force des choses à des mandataires techniques, ainsi qu'à la mise sur pied du concept d'exploitation de l'hôtel-restaurant, acquis par la Commune, en s'appuyant sur l'expertise d'un groupe issu des milieux professionnels et baptisé « Conseil de transition ».

### **Les éléments de l'interpellation**

Afin de donner une réponse étayée à l'interpellation, les diverses questions qu'elle comporte sont reprises séparément ci-dessous.

#### **Première question**

- Les communiqués de presse invitant la population à cette « démarche participative » mentionnent la Commune comme organisatrice de cette journée. Or le Parc Chasseral a communiqué sur cette démarche avant la Commune. Qui en est réellement l'initiateur ?

L'événement du 28 octobre 2023 proposait neuf marches débats autour de La Vue-des-Alpes. La proposition de Parc Chasseral de tester sur le site des démarches innovantes sur le thème du paysage a été présentée au Conseil communal dès l'automne 2022 et a été validée. Ledit projet s'inscrit dans la vision touristique de la Commune en coordination avec le projet de développement de l'hôtel-restaurant et se déroulera sur deux ans.

L'ensemble de la démarche, y compris les événements, a été suivie et approuvée soit par le dicastère responsable, soit par le collège en fonction de leur portée. En particulier, le communiqué de presse évoqué a fait l'objet d'une co-rédaction entre Parc Chasseral et la Commune, même si son libellé peut sembler maladroit. Le décalage temporel de sa diffusion découle de l'organisation interne de deux institutions lors de l'exécution de la tâche et n'est pas le résultat d'une intention particulière. De façon générale, l'ensemble des communiqués de presse impliquant la Commune sont revus par cette dernière avant toute publication.

La liste des destinataires ainsi que le libellé des courriels d'invitation ont fait l'objet d'une coordination entre Parc Chasseral et le Conseil communal. La Commune pilote le projet en s'appuyant sur Parc Chasseral pour l'accompagner dans des processus innovants de consultation, lesquels la positionnent innovante et pionnière en matière de paysage.





### Deuxième question

- Pourquoi ce soudain changement de cap, pas anodin du tout ?

Une première réflexion participative sur l'avenir de La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran s'est tenue en salle en 2017 avec un vaste panel. Le groupe de coordination intitulé « Avenir de La Vue-des-Alpes » a été réactivé à la suite de cette rencontre. Il est piloté par la Commune avec l'appui opérationnel d'Objectif:ne et réunit des acteurs organisés du site. En décembre 2019, ce groupe a validé le principe d'une démarche participative plus large.

Cette démarche concerne le site de La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran dans sa globalité et non l'hôtel-restaurant seulement. Il n'y a donc pas de changement de cap, mais un accompagnement opportun de la Commune.

Dans ce cadre, Parc Chasseral teste et mobilise des acteurs organisés ou privés en favorisant une approche sensible notamment :

- l'attachement des usagers au site ;
- la vie du site durant les quatre saisons ;
- le soutien aux initiatives en matière de mobilité (ex : Nordic'Bus) ;
- la valorisation du patrimoine local pour renforcer l'image du site.

Il crée du lien en complément de l'approche stratégique et du travail de planification élaboré par la Commune.

Il convient de mentionner le fait qu'un groupe d'étudiants a élaboré une vision stratégique pour le développement de La Vue-des-Alpes dans le cadre du « DEFI Challenge Microcité » en automne 2023. La marche participative du 28 octobre 2023 n'est pas la seule démarche qui vise à susciter la réflexion autour du site et à sonder les différentes attentes et visions qui se cristallisent autour de La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran.

Il n'y a donc pas changement, mais une continuité sur le principe d'inclure le plus largement des idées d'avenir autant auprès des groupes constitués que de la population au sens large.

### Troisième question

- Qu'attend-on concrètement d'une consultation de la population ? Quelles promesses ont été faites aux participants à ces marches-débats concernant leurs propositions ?

Dans le cadre du processus participatif, il n'y a pas d'autre promesse que celle de pouvoir s'exprimer et de trouver une écoute. Seule une restitution annoncée sur le week-end des 25 et 26 mai 2024 a été annoncée, sans programme détaillé.

La journée de marches débats du 28 octobre 2023 a été une des premières actions publiques à se dérouler autour du site de La Vue-des-Alpes, un an après l'achat par la Commune de l'hôtel-restaurant.



Si les impulsions recueillies sont en cours d'analyse, les avis entendus sur place semblent consolider les thèmes de planification, comme par exemple l'attractivité du site pour le tourisme doux, la nécessité d'un accès en transports publics pour son développement ultérieur, le besoin d'aménagement pour les enfants en bas âge tout comme la reconnaissance d'un patrimoine rural riche et diversifié.

### Quatrième question

- Quand on parle « d'orienter les projets à venir »; considère-t-on que le groupe d'experts n'est pas suffisamment compétent pour construire un projet viable durablement ?

Il ne s'agit pas d'opposer les apports du groupe d'experts par rapport aux impulsions issues de la population, ni de confondre le projet hôtelier avec l'avenir du site de La Vue-des-Alpes et Tête-de-Ran au sens large. Que l'un ne va pas sans l'autre et que la cohérence entre les différentes démarches doit être établie, cela est incontestable. Dans cette articulation, différents acteurs et différents groupes ont des rôles différents à jouer.

En ce qui concerne Parc Chasseral, celui-ci travaille depuis dix ans sur le site de La Vue-des-Alpes, notamment sur les projets suivants :

- l'élaboration en 2012 d'une offre touristique, le « Chemin des Pionniers », qui établit le lien entre le sommet de Chasseral et La Vue-des-Alpes et renforce de ce fait l'attractivité des deux sites ;
- le travail autour du petit patrimoine rural entre 2015-2020 : valorisation culturelle de l'itinéraire « Chemin des pionniers » avec la restauration de 1.2 km de murs répartis sur quatre secteurs ;
- l'animation du site avec deux éditions de « Art en Vue », en 2018 et 2021.

Parc Chasseral se concentre sur les aspects paysagers du site. Son animation via « Art en Vue » a pour objectif de mobiliser les destinataires du site et de tester leur interaction avec l'espace.

### Cinquième question

- On entend aussi dire que la Ville de La Chaux-de-Fonds a montré un vif intérêt à participer à ces débats. Qu'en est-il ?

En tant que col, La Vue-des-Alpes est un lieu de passage entre La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Ruz. Sur la base de ce constat, la Commune de La Chaux-de-Fonds, comme celle de La Sagne, ont été invitées à participer, en tant que territoires riverains, au groupe de coordination « Avenir de la Vue-des-Alpes » ; elles y participent avec assiduité.

La représentation des deux communes mentionnées aux marches débats confirme le site de La Vue-des-Alpes comme pôle d'attractivité. L'analyse des résultats permettra à la Commune de Val-de-Ruz d'affiner son positionnement sur ce point. Plus généralement, la participation de 80 personnes confirme l'importance de ce site pour les habitants de Val-de-Ruz, mais aussi de La Chaux-de-Fonds et de La Sagne.



### **Conclusion**

La démarche proposée le 28 octobre 2023, ouverte largement aux acteurs et personnes attachées au site, vise à renforcer les réflexions sur l'avenir de La Vue-des-Alpes, dont le pilotage reste bien dans les mains de la Commune. Elle s'inscrit pleinement dans l'approche participative mise en place dès avant la fusion pour la préparation et l'ajustement des divers outils stratégiques et de planification nécessaires au développement communal. »

**M. Francis Krähenbühl** (PLR) se dit entièrement satisfait de la réponse, mais reste insatisfait du déroulement de la mise en place de la manifestation.

### **11.3. Interpellation I23.008 – Les accès pour les personnes en situation de handicap**

---

« Des personnes en situation de handicap de notre Commune se plaignent de problèmes d'accès à des bâtiments ainsi qu'à des places de stationnement jugées inadaptées.

À titre d'exemple ; un couple en situation de handicap a alerté Pro Infirmis pour leur signaler la problématique d'une place de parking à Cernier.

Il s'agit de la place de stationnement située en bas de la banque Raiffeisen, à la Rue de l'Épervier.

En effet, en plus d'être légèrement en pente, cette place de parking expose le conducteur qui en sortirait à la route. C'est d'autant plus dangereux si cette personne doit chercher une aide à la mobilité dans le coffre...

Juste en face se trouvent des parkings latéraux. De là, les conducteurs qui ne sont pas nécessairement en situation de handicap peuvent sortir directement sur le large trottoir et en toute sécurité.

Toujours devant notre futur bâtiment communal, à la rue de l'Épervier 4, l'accès à l'entrée semble problématique pour certaines personnes, qui estiment la pente trop raide et font le tour en passant devant La Poste.

- Vu que ce bâtiment viendra à être rénové, la Commune ne pourrait-elle pas profiter de cette occasion pour revoir son accès pour les personnes en situation de handicap ?;
- Nos Autorités pourraient par exemple collaborer avec des experts ou Pro Infirmis afin d'évaluer au mieux les lieux (ascenseur étroit, rampe d'accès raide, places de stationnement) ;
- Nous profitons de cette interpellation pour demander au Conseil Communal comment fonctionne la collaboration entre nos Autorités et les associations défendant les intérêts des personnes en situation d'handicap ?;
- La Commune pourrait-elle changer l'emplacement de certaines places de stationnement afin de les rendre plus accessibles aux personnes en situation de handicap, voire en augmenter le nombre ?;



- Nos Autorités ont-elles reçu d'autres réclamations de ce type de la part de privés ou d'associations ?

Au nom du groupe socialiste, M. Ahmed Muratovic. »

**M. Ahmed Muratovic (PS)** fait part de la position du groupe socialiste.

*« Vu que le texte a été communiqué je ne vais pas faire long, j'ai simplement fait une petite synthèse : suite à certaines interpellations de citoyennes et citoyens, mais également envers Pro Infirmis, il y a eu des constats de choses qui sont considérées comme inadéquates et de ce fait notre groupe se pose les questions suivantes : concernant le bâtiment qui va être rénové à Épervier 4, la Commune ne pourrait-elle pas profiter de cette occasion pour revoir son accès pour les personnes en situation de handicap. Nos Autorités pourraient par exemple collaborer avec des experts ou Pro Infirmis afin d'évaluer au mieux les lieux, par exemple l'ascenseur qui est étroit, la rampe d'accès qui est raide, les places de stationnement, notamment une qui est considérée comme inadéquate par les personnes en situation de handicap. Nous profitons également de cette interpellation pour demander au Conseil communal comment fonctionne la collaboration entre nos Autorités et les associations défendant les intérêts des personnes en situation de handicap et si la Commune prévoit de changer certains emplacements de place de stationnement, voire d'en augmenter le nombre et si elle a reçu d'autres plaintes de ce genre. »*

**M. Daniel Geiser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Nous remercions les auteurs de l'interpellation de soulever les soucis de parcage pour les véhicules destinés aux personnes à mobilité réduite, sachant l'espace public passablement restreint pour les multiples usages qui en sont faits. »*

*Une réponse étayée sera apportée à la prochaine séance du Conseil général. »*

#### **11.4. Question Q23.007 – Publicité bienvenue. Aussi pour la commune ?**

---

« Cet été, la Poste a distribué son propre tout-ménage invitant la population à coller sur sa boîte aux lettres un autocollant « PUBLICITÉ BIENVENUE ». Chacun peut observer que, sans autocollant contraire, nos boîtes regorgent déjà de pub. Selon une enquête de la FRC, en 2017, il s'agirait de plus de 54 kg par année.

Le Conseil communal peut-il nous dire combien la commune dépense par année pour l'élimination du vieux papier ?

Laurent Debrot (Les Verts). »

**M. Daniel Geiser (CC)** répond au nom du Conseil communal.

*« Votre question porte sur le coût de l'élimination du vieux papier dans notre commune. Mais avant d'y répondre, laissez-moi vous donner quelques explications sur la manière dont nous collectons le vieux papier. En effet, chaque ménage est appelé à le déposer dans les 17 éco-points disposés sur*



*l'ensemble du territoire communal. Dans les mêmes bennes est aussi récolté le carton. Ce dernier peut aussi être apporté dans les déchèteries de Dombresson et Cernier où sont posées deux bennes compacteuses.*

*La mise en valeur du vieux papier et des cartons est faite par VADEC. En 2022, 897 tonnes de papier et de cartons ont été récoltées à Val-de-Ruz, soit 51,6 kg par habitant. Le coût total annuel est de CHF 201'609, comprenant la mise en valeur, le traitement et les transports, soit CHF 11.60 par habitant. »*

**11.5. Question Q23.008 – Déneigement : une coordination avec le canton est-elle possible ?**

---

« La répartition des tâches dans le canton de Neuchâtel conduit ses jours à des aberrations. Nous pouvons en effet observer que le travail de nos cantonniers, le long des routes cantonales, est souvent réduit à néant par le canton lors des travaux de déneigement. Il n'est en effet pas rare de constater que les trottoirs qui viennent d'être déneigés par notre personnel se retrouvent, après seulement quelques minutes, recouverts par les remblais de neige produits au passage des camions qui sont en charge du déneigement de la chaussée.

Question : existe-t-il une possibilité de mieux coordonner ces travaux de déneigement entre le canton et la commune ? Cela rendrait service aux usagers (aux piétons en particulier) et éviterait des frustrations à nos employés qui voient leur travail bien mal récompensé.

Romain Douard (Les Verts) »

**M. Daniel Geiser (CC)** répond au nom du Conseil communal.

*« La gestion des aléas de la météo est une science où chacun cherche la meilleure solution. Ce qui est important, c'est la manière dont la problématique est traitée. À ce titre, il faut souligner globalement la bonne collaboration entre les services de déneigement de l'État et de la commune. Il faut toutefois constater que chacun doit retrouver ses marques lors des premières neiges, ce qui a certainement fait défaut dans certains cas cette année.*

*Des mesures ont été prises pour assurer une optimisation de la coordination. Mais tout faire en même temps est quasi impossible. Nous saluons les efforts qui ont été fournis par l'État pour nettoyer certains tronçons dès qu'il y a un volume de neige conséquent ; cela s'est fait récemment à Chézard-Saint-Martin.*

*Relevons aussi que l'unité administrative des travaux publics est toujours disponible par téléphone durant les heures de bureau et par e-mail pour que chacun puisse informer des problèmes rencontrés. Cela a été le cas pour le trottoir, très difficile à nettoyer, sous l'autoroute entre Fontainemelon et les Hauts-Geneveys.*

*Dans tous les cas, nous remercions tous les employé-es des travaux publics et les entreprises privées, qu'ils soient engagés par la Commune ou par l'État, pour le travail assidu effectué pour*



*déneiger les artères, rues, ruelles, trottoirs et escaliers, ceci même en pleine nuit et hors des heures de bureau. »*

#### **11.6. Question Q23.009 – Échelle du SDI VdR**

---

« Depuis le 14 septembre 2023, le camion échelle (EPC) du Val-de-Ruz est stationné et desservit par les sapeurs-pompiers professionnels de Neuchâtel. Et ce jusqu'à ce jour. Soit 3 mois complets.

Est-ce que le Val-de-Ruz perçoit des indemnités pour le « leasing » et l'entretien que la Commune de Val-de-Ruz paie ?

Au nom du groupe Verts-Vert'libéral, Raphaël Jeannotat. »

**M. François Cuche (CC)** répond au nom du Conseil communal.

*« Pour tout ce qui concerne la défense incendie, vous le savez, tout est bien structuré et cadré, alors afin de répondre à la question qui est posée, je vais vous lire l'article 25 al. 4 du Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours (RALPDIENS) :*

- Les régions doivent, en cas de besoin et avec l'accord de l'inspecteur cantonal, se prêter gracieusement et momentanément les véhicules et matériels indispensables au maintien de leur aptitude à l'engagement. Le cas échéant, les frais de réparation d'éventuels dégâts sont à la charge de l'emprunteur.*

*Je crois que la réponse est claire. Dans le cas de Val-de-Ruz, le prêt a duré assez longtemps dans le cas de ce véhicule vu qu'il a duré 3 mois et pendant ce laps de temps, il y a eu un dégât et c'est le Littoral qui a payé les réparations des dégâts sur ce véhicule. Malheureusement, ce véhicule sera encore absent quelques jours, il devait rentrer demain, mais il y a encore ce jour-là une révision sur le véhicule et c'est en fin de semaine prochaine qu'il reviendra ici à Val-de-Ruz. »*

#### **11.7. Question Q23.010 – Y a-t-il un réel encouragement à prendre les transports publics ?**

---

« Le nouvel horaire de bus sur la ligne 421 n'affiche pas de changement d'horaire qui permette d'assurer de prendre la correspondance CFF en direction de Zürich où de prendre le bus en revenant de cette même direction. L'horaire affiché ne peut être garanti lorsque le bus doit s'arrêter à chaque arrêt depuis Les Trois Chênes jusqu'à l'arrêt des Sablons, notamment en période de pointe. Malgré de moult réclamations d'usagers n'ayant pu prendre leur correspondance, bien qu'arrivant au pas de course sur le quai pour voir le train démarrer, aucune amélioration !

Le Conseil communal a-t-il été consulté et a-t-il eu la possibilité de formuler des observations quant au nouvel horaire de bus TransN valable dès le 12 décembre 2023, notamment en ce qui concerne la ligne 421 ?



Mary-Claude Fallet. »

**M. Roby Tschopp (CC)** répond au nom du Conseil communal.

*« La question cible très spécifiquement la correspondance de la ligne de bus 421 en gare de Neuchâtel en direction de Bienne et Zürich. C'est une problématique qui existe et qui est récurrente. Je commencerai quand même par placer quelques jalons parce qu'on parle de l'horaire 2023-2024 qui est entré en vigueur dimanche. Donc sur l'horaire, le bus arrive à la minute 19 en gare de Neuchâtel et le train part en direction de Zürich à la minute 26. Il y a 7 minutes pour changer de train quand tout va bien, c'est humain.*

*Quand on rentre de Zürich, c'est un tout petit peu plus serré puisque la correspondance théorique est de 4 minutes, le train arrive à la minute 32 et le bus part à la minute 36. En pratique, on le sait, le bus 421 a plutôt tendance à être en retard. Ça facilite les choses quand on rentre en règle générale, ce qui est compliqué quand on prend le train direction nord. Alors évidemment, ce serait facile de dire « y a qu'à partir plus tôt » de Cernier et puis arriver plus tôt à Neuchâtel, mais le bus à Cernier est en correspondance avec le bus des Hauts-Geneveys pour donner la correspondance sur La Chaux-de-Fonds donc, la ligne 421 est une ligne très tendue, on le sait. Quand on est en dehors des heures de pointe, c'est jouable, dans les heures de pointe, ça devient compliqué, ce n'est pas toujours un échec de la correspondance, je le souligne quand même, mais on sait qu'il y a une tension et si on veut assurer la correspondance en début de ligne, on doit en sacrifier une pour l'autre. C'est une pesée des intérêts.*

*La Commune a fait réaliser en 2019, juste avant le Covid par chance, une analyse des déplacements tous moyens de transports confondus en s'appuyant sur les données Swisscom de bornage des smartphones. Les résultats sont à peu près les suivants pour les deux destinations qui intéressent la 421, c'est-à-dire La Chaux-de-Fonds et la Suisse alémanique, nous avons en moyenne journalière 3'800 déplacements sur La Chaux-de-Fonds et si je fais l'addition de Bienne, Grange, Bâle et Zürich, j'en ai 259, un rapport quasiment de 1 à 20.*

*Alors c'est vrai qu'avec toute la considération qu'on peut avoir pour les gens qui doivent partir sur Bienne, Grange, Bâle et Zürich, la quantité des mouvements pendulaires que nous avons à partir de Val-de-Ruz nous oblige à être plus attentifs à la correspondance avec La Chaux-de-Fonds qu'avec celle de Zürich en sachant que, quand tout va bien, les deux sont possibles et, quand tout va mal, La Chaux-de-Fonds reste la correspondance qui détermine les autres correspondances.*

*Par conséquent, pour répondre à la question dans le cadre de la consultation de l'horaire 2023-2024, la Commune n'a pu soulever cette problématique pour d'autres raisons encore. D'une part, la problématique est connue et là on va dire, on ne peut ou on ne veut pas trouver la solution de supprimer les arrêts en ville de Neuchâtel qui est la proposition contenue dans la question. C'est une question qui est bloquante pour le service cantonal des transports. En effet, c'est une politique de desserte systématique des arrêts devant lesquels les bus de la même compagnie passent. Il n'y a pas de porte ouverte à ce niveau-là et surtout pourquoi on a renoncé à re-réclamer des mesures d'adaptation cette année ? C'est parce que, et là je vais me permettre le mot « malheureusement », en 2025 la situation va changer.*



*Vous avez entendu que les horaires de passage sur la ligne du pied du Jura va être modifiée avec la perte de la correspondance sur Genève. Ce n'est pas forcément ce qui nous intéresse ici, mais avec aussi des minutes de passage qui vont être différentes. Ces minutes de passage ne sont aujourd'hui pas encore connues, en tout cas pas de moi. La seule chose que j'ai entendue via le service des transports en cascade et puis les CFF, c'est que le train pour Bienne-Zürich va passer encore un peu plus tôt et le train pour Lausanne et respectivement Morges en correspondance pour Genève va passer encore un peu plus tard, donc probablement que la correspondance vers Bienne et Zürich va complètement disparaître si on maintient la ligne 421 dans les horaires d'aujourd'hui. Ou alors, il y aura un remaniement de tous les horaires 421, 422, 423 sur Val-de-Ruz pour l'année prochaine tout en sachant que, comme le train pour La Chaux-de-Fonds, lui, ne va pas changer d'horaire, ça va être un peu difficile d'avoir la formule magique, mais enfin, on a préféré que le service des transports et TransN essaient de concevoir des horaires 2025 qui puissent ménager la chèvre et le chou plutôt d'investir notre énergie pour essayer de trouver la solution pour encore une année et des horaires qui vont changer. Donc la réponse est non, cette année nous n'avons pas soulevé la question de la correspondance en direction de Zürich vis-à-vis du service des transports. Merci pour la question qui soulève un problème important, mais récurrent et difficile à résoudre. »*

#### **11.8. Question Q23.011 – Boudevilliers, là où le temps s'est arrêté**

---

« Depuis des mois le Temple de Boudevilliers situé au centre du village en bordure de la route cantonale a l'horloge figée sur 12h25.

Depuis l'an 1687, les citoyens de Boudevilliers sont informés de l'heure avec l'inauguration d'un cadran solaire.

Au pays de l'horlogerie, avons-nous une chance de redonner du mouvement à nos aiguilles ?

Christian Masini (PLR). »

**M. Yvan Ryser (CC)** répond au nom du Conseil communal.

*« Dans la population, le son des cloches reste une question très sensible. C'est vrai que les horloges qui sont arrêtées le sont encore plus. Ça donne cette impression d'avoir un village mort ou qui n'a pas de vie. On a effectivement deux problèmes qui sont importants avec les installations à Savagnier et à Boudevilliers. On a reçu les devis pour faire les réparations, ce sont des devis où on prend l'ensemble de la mécanique pas uniquement celui de l'horloge c'est-à-dire aussi celle qui est en lien avec le carillon. Pour Savagnier le montant du budget est de CHF 90'000 environ et pour Boudevilliers, il serait de CHF 126'000. Alors on est en train de regarder comment est-ce qu'on peut faire pour s'occuper uniquement de la partie horloge, il semblerait qu'on puisse quand même faire quelque chose pour l'horloge de Boudevilliers et à priori nos récentes informations, une réparation de l'ordre de CHF 40'000 à CHF 42'000 serait possible. Comme les fournisseurs sont peu nombreux, vous ne pouvez pas tellement mettre la pression sur les prix. Et les mécaniques sont tellement anciennes et difficiles à réparer que ça coûte tout de suite extrêmement cher, donc on s'occupe du cas de Boudevilliers, on n'a encore pas une réponse concrète à fournir. »*





## **12. Communications du Conseil communal**

---

Pour ce dernier point, **le président** passe la parole aux membres du Conseil communal.

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Il faut prendre l'agenda et juste être attentifs au fait que pour le prochain Conseil général du 19 février 2024, vous l'avez entendu c'est sans le PAL, le 29 avril 2024 avec le PAL et pour vous encore le 24 juin 2024 avec les comptes. Par contre, celle du 27 mai 2024 que vous allez aussi voir dans le portail ECHO, faites attention elle concerne uniquement la séance de constitution de la législature à venir. Alors je souhaite que toutes les personnes qui s'inscrivent à prochaine législature, elles y soient aussi mais pour celles et ceux qui ne se représentent pas ou qui ne seront pas réélus, sachez que celle du 27 mai est celle de la future constitution du Conseil général.*

*Je tiens au nom du Conseil communal in corpore à vous souhaiter ainsi qu'à vos familles de très belles fêtes de fin d'année, je pense que vous profiterez pour préparer le Conseil général du mois de février qui en période électorale ne manquera pas de stimuler vos esprits, vous avez vu de notre côté on se prépare au mieux pour y répondre et merci de cette participation très intense ce soir sur les sujets brûlants. »*

Il invite ensuite l'assemblée à un apéritif afin de partager un moment de convivialité tous ensemble.

**Le président** remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats et souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2024 et lève la séance.

La séance est levée à 23h05.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire

J. Matthey-de-l'Endroit

C. Geiser